

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance n° 2 du mardi 03 décembre 2019

INSTALLATION DES INSTANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le Proviseur précise qu'à cette séance tous les membres titulaires et suppléants ont été invités, afin de permettre une installation des différentes instances dans de bonnes conditions.

Installation des instances

1. Installation de la commission permanente :

Après avoir précisé les attributions de la commission permanente, M. le Proviseur procède à son installation pour l'année scolaire 2019-2020.

2. Installation du conseil de discipline :

M. le Proviseur procède à l'installation du conseil de discipline pour l'année scolaire 2019-2020, sur proposition des différents collèges.

3. Installation de la commission d'hygiène et de sécurité :

M. le Proviseur procède à l'installation de la commission d'hygiène et de sécurité pour l'année scolaire 2019-2020 sur proposition des différents collèges.

4. Installation du CVL :

M. le Proviseur procède à l'installation du Conseil de Vie Lycéenne pour l'année scolaire 2019-2020, sur proposition des différents collèges.

5. Installation de la Commission d'appel d'offre :

M. le Proviseur procède à l'installation de la Commission d'Appel d'Offres pour l'année scolaire 2019-2020.

7. Installation du CESC

M. le Proviseur procède à l'installation du CESC pour l'année scolaire 2019-2020.

Composition des instances

– voir tableaux en annexe –

M. le Proviseur félicite les membres élus et les invite à être assidus aux séances dans la mesure du possible. Il espère un travail de qualité, constructif et utile, dans l'intérêt du bien commun.

M. le Proviseur tient à remercier Mme PEYCELON Nicole, Conseillère Régionale et représentante de la collectivité de rattachement, pour sa présence assidue aux conseils d'administration du lycée Honoré d'Urfé.

M. le Proviseur précise que les membres suppléants qui ne remplacent pas un membre titulaire sont libérés, après quoi il ouvre la séance du conseil d'administration.

I – OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 18h18.

Les participants sont au nombre de 24 personnes dont 23 votants, Mme SDAISSI Mouna, Directrice Opérationnelle au GRETA de la Loire participante en tant qu'invitée à la séance.

M. GRAND ouvre la séance et excuse les absents.

PRESENTS

I-ADMINISTRATION

- M. GRAND Philippe, Proviseur, Président
- M. BABY-ROUINET Eric, DDFPT
- Mme BERTHOLLET Ariane, Agent comptable Gestionnaire
- M. AULAGNON Xavier, CPE

II-PERSONNALITES QUALIFIEES

- Mme PEYCELON Nicole, Conseillère Régionale
- Mme PLAINE Colette, Personnalité qualifiée

III –ELUS DE L'ETABLISSEMENT

ENSEIGNANTS :

- Mme CORRIGAN Sonia
- M. LEAUTE Yves
- Mme MOLLA Emille
- Mme MONTAGNY Gwenaelle
- Mme TOMASINI Estelle
- Mme VOURZAY Marie-hélène

ATOSS :

- M. GUTTON Christophe
- M. KHENNOUCI Farid
- M. LEPINE Laurent

PARENTS D'ELEVES :

- Mme AGUERA Céline
- Mme BEAL Bénédicte
- Mme DECROIX Frédérique
- M. LOUBET Cédric
- Mme SCHWARZ Nadine

ELEVES :

- M. HACINI Farhane
- Mme LO Lucie-mei
- Mme YILDIRIM Eline-zana

PERSONNES EXCUSEES

Mme MELOT Sandrine, enseignante.

1/ Désignation du secrétaire de séance

M. GRAND propose le secrétariat de séance à M. GUTTON Christophe, SAENES , représentant personnel ATOSS , qui accepte.

M. GRAND l'en remercie.

2/ Approbation du compte rendu de la séance du 30 septembre 2019.

M. GRAND demande si le compte rendu de la séance du 30 septembre 2019 appelle des remarques sur sa forme.

Ce compte rendu est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Aucune remarque de particulière n'est à noter

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
1	23	23	0	0	0	0	23	0

3/ Adoption de l'ordre du jour

M. GRAND signale qu'aucune question diverse n'a été déposée pour cette séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu CA du 30 septembre 2019 **Décision**
- Adoption de l'ordre du jour **Décision**

I) Affaires pédagogiques

- Règlement intérieur du conseil d'administration (pièce jointe). **Décision**

II) Affaires financières concernant le lycée Honoré d'Urfé.

- Décision Budgétaire Modificative 2019. **Décision**
- Conventions de répartition de charges entre le lycée Honoré d'Urfé et le collège Honoré d'Urfé pour l'année 2020. **Décision**
- Budget 2020 (voir pièce jointe). **Décision**
- Délégation de signature pour le chef d'établissement pour l'année 2020. **Décision**
- Contrats et marchés. **Décision**

III) Questions diverses

- Les questions diverses doivent parvenir, par écrit, 48 heures avant la réunion du conseil.

IV) Affaires financières concernant le GRETA de la Loire

- Décision Budgétaire Modificative 2019 **Décision**
- Cadre d'emploi 2019
 - Cadre d'emploi –avenants aux contrats **Décision**
 - Conventions de formateurs **Décision**
 - HSE du personnel enseignant **Décision**
 - Indemnités du personnel administratif : IAT /vacations **Décision**
- Tarifications 2020 **Décision**
- Budget 2020 **Décision**
- Contrats et conventions de maintenance **Décision**
- Cadre d'emploi 2020
 - Cadre d'emploi –avenants aux contrats **Décision**

➤ Conventions de formateurs

Décision

- Questions diverses .

L'ordre du jour est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
2	23	23	0	0	0	0	23	0

II – AFFAIRES PEDAGOGIQUES

1. Règlement intérieur du conseil d'administration (pièce jointe).

Présentation effectuée par M. le Proviseur qui précise que ce règlement intérieur du conseil d'administration est identique à celui de l'année scolaire dernière 2018-2019.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
3	23	23	0	0	0	0	23	0

2. Point sur la préparation de rentrée 2020.

M. le Proviseur précise que le Rectorat de Lyon prévoit à la rentrée 2020 une classe de seconde en moins au lycée Honoré d'Urfé.

Mme TOMASINI Estelle, représentante personnel enseignant, tient à faire remarquer que cette suppression d'une classe risque d'apporter des effectifs pléthoriques dans les classes de seconde restantes.

M le Proviseur rappelle que pour compenser le départ de la section des arts appliqués au lycée Honoré d'Urfé, il a été formulé la demande de création d'une formation nouvelle en STL (Sciences en Physiques et Chimie de Laboratoire), ainsi que la création d'une classe de 2^e ESABAC (section binationale en Italien (10 heures effectives créées (6 heures en Italien et 4 heures en Histoire-Géographie). La réponse à ces deux demandes sera connue courant décembre 2019, et février-mars 2020 (pour l'ESABAC).

Comme dans l'ensemble des établissements scolaires, il n'y aura pas d'ouverture de prépas ATS (adaptation technicien supérieur) au lycée Honoré d'Urfé, la priorité étant accordée au post baccalauréat.

III- AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE LYCEE HONORE D'URFE

1. Décision budgétaire modificative 2019.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Prélèvements sur fonds de roulement : 88000€ (58000€ pour le service général ALO et 30000€ pour le service spécial SRH).

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
4	23	23	0	0	0	0	23	0

Arrivée à 18 H 27 de M. ALLARD Romain (élu collège des enseignants). Le nombre de votants passe à 24.

2. Convention avec le Muséophone dans le cadre du programme d'histoire des arts .

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Convention dans le cadre d'un projet pédagogique de découverte de métiers des arts et de la culture pour des élèves de l'option histoire des arts pour l'année scolaire 2019-2020. .

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
5	24	24	0	0	0	0	24	0

3. Liste des abonnements pour les revues et périodiques du Lycée pour l'année scolaire 2019-2020.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
6	24	24	0	0	0	0	24	0

4. Convention de répartition des charges communes entre le lycée Honoré d'Urfé et le collège Honoré d'Urfé pour l'année 2020.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
7	24	24	0	0	0	0	24	0

5. Budget du Lycée 2020.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable (voir le rapport joint).

Arrivée à 19 H19 de Mme RELAVE Laurence, Proviseure-adjointe. Le nombre de votants passe à 25.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
8	25	25	0	0	0	0	25	0

6. Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle pour l'année 2020.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
9	25	25	0	0	0	0	25	0

7. Participation des familles à hauteur de 170 € pour un voyage en tiers lieu à Pontarlier pour des élèves de 1ères.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
10	25	25	0	0	0	0	25	0

8. Don de la coopérative pour le projet musique à hauteur de 660 €.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
11	25	25	0	0	0	0	25	0

9. Conventions pour le projet sur la sécurité routière : avec F.F.M.C. 42 (Fédération Française des Motards en Colère) et l'Association Route et Sécurité Loire, dans le cadre d'une formation à l'Education Routière pour l'année scolaire 2019-2020.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
12	25	25	0	0	0	0	25	0

10. Contrat de location entre la société Saint Etienne Evénements et le lycée Honoré d'Urfé pour la location du centre des congrès de Saint Etienne dans le cadre de l'organisation du forum de l'enseignement supérieur du mercredi 08 avril 2020 au vendredi 10 avril 2020 inclus .

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
13	25	25	0	0	0	0	25	0

11. Convention de mise à disposition d'installations sportives entre la ville de Saint Etienne et le lycée Honoré d'Urfé pour l'utilisation par les élèves du lycée Honoré d'Urfé des installations sportives du stade des frères Grail à Saint Etienne.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
14	25	25	0	0	0	0	25	0

12. Conventions avec des internats partenaires (EPLEFPA de Roanne + Lycée Aymard à ESPALY (43) pour accueillir les élèves d'IMRT du lycée Honoré d'Urfé.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
15	25	25	0	0	0	0	25	0

13. Contrat de maintenance système Arc en Self avec la société Alise .

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
16	25	25	0	0	0	0	25	0

14. Contrats avec NEOPOST et MAILFINANCE pour la machine à affranchir le courrier du lycée Honoré d'Urfé.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
17	25	25	0	0	0	0	25	0

IV. AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE GRETA DE LA LOIRE

1. Décision budgétaire modificative 2019.

La présentation de cette DBM est effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Affectation de ressources non spécifiques pour 250000 € et prélèvements sur fonds de roulement d'un montant de 300000€.

M. le Proviseur soumet cette DBM à l'approbation du conseil d'administration.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
18	25	25	0	0	0	7	18	0

2. Enveloppe budgétaire des IAT et vacations 2019.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Vacations des personnels non enseignants contractuels GRETA de Loire et des IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) des personnels non enseignants "titulaires GRETA de la Loire d'un montant global de 12000€ au titre de l'année 2019.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
19	25	25	0	0	0	7	18	0

3. BUDGET 2020 du GRETA de la LOIRE (voir rapport joint)

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable.

Il est précisé que ce budget a déjà été voté lors de l'assemblée générale du GRETA de la LOIRE le 29 novembre 2019.

Il est soumis au vote au conseil d'administration du lycée Honoré d'Urfé en tant qu'établissement support du GRETA de La LOIRE.

A l'occasion de la présentation de ce budget, Mme PEYCELON, Conseillère Régionale , tient à rappeler que la Région demande à ce que les organismes de formation exigent un retour sur les formations octroyées par le GRETA de la LOIRE .

M. le Proviseur et Président du GRETA de LOIRE, souligne que l'on constate un regain d'activité sur plusieurs formations octroyées mais il demeure des difficultés de recrutement de stagiaires. Un exemple : le CAP cuisine à Montbrison où aucun candidat n'a été trouvé.

On constate actuellement une demande en hausse de formation en apprentissage. Une réflexion est menée pour que le GRETA soit porteur de quelques places de formations en apprentissage dans certaines sections d'enseignement supérieur du lycée Honoré d'Urfé.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
20	25	25	0	0	0	7	18	0

4. Tarifications appliqués pour les reversements 2020.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable et par par Mme SDAISSI, Directrice Opérationnelle au GRETA de la LOIRE .

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
21	25	25	0	0	0	7	18	0

5. Cadre d'emploi 2019/2020 (voir pièce jointe annexée)

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable et par Mme SDAISSI, Directrice Opérationnelle au GRETA de la LOIRE.

Mme l'Agent comptable propose d'effectuer un vote global sur l'ensemble de ces mesures. Il est précisé qu'il sera en revanche dressé un acte administratif pour chacune de ces conventions.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
22	25	25	0	0	0	7	18	0

6. Conventions avec prestataires extérieurs (pour 2019 et pour 2020) voir pièce jointe annexée.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable et par Mme SDAISSI, Directrice Opérationnelle au GRETA de la LOIRE.

Mme l'Agent comptable propose d'effectuer un vote global sur l'ensemble de ces conventions. Il est précisé qu'il sera en revanche dressé un acte administratif pour chacune de ces conventions.

VOTE

N°	Votants	Exp.	Refus de vote	Bl	Nul	Abs.	Pour	Contre
23	25	25	0	0	0	7	18	0

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST CLOSE A 20h03.

Le Secrétaire de séance

Christophe GUTTON




Le Proviseur
Philippe GRAND



CONSEIL D'ADMINISTRATION DES E.P.L.E.Année scolaire 2019-2020Nom Etablissement : LYCEE HONORE D'URFE
Type : LYCEE

Adresse : 1, impasse le Chatelier 42014 SAINT ETIENNE

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I - ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement, président	1 GRAND	Philippe		
Adjoint au chef d'établissement (1)	2 RELAVE	Laurence		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 BERTHOLLET	Ariane		
Conseiller principal d'éducation (2)	4 AULAGNON	Xavier		
Chef des travaux	5 BABY-ROUINET	Eric		
II - ELUS LOCAUX				
Collectivité territoriale rattachement	1 PEYCELON	Nicole	1 BUSSIÈRE	Laurence
	2 REY	Marie-Camille	2 KEFI-JEROME	Samy
Représentants de la commune siège	1 PAUZON	Jean-jacques	1	
	2 LABICH	Silham	2	
III – PERSONNALITES QUALIFIEES				
Si membres administration = 5	1 PLAINE	Colette		
Total du premier tiers	10			
IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 TOMASINI	Estelle	1- CHAPUIS	Yannick
	2 LEAUTÉ	Yves	2- ALLARD	Romain
	3 MELOT	Sandrine	3- PEREZ	Frédéric
	4 CORRIGAN	Sonia	4- BARTHELEMY	Marie-rita
	5 BARDIAUX	Catherine	5- MOLLA	Emille
	6 VOURZAY	Marie-hélène	6- JOLLY	Martine
	7 FLANDIN	Béatrice	7- MONTAGNY	Gwenaelle
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 GUTTON	Christophe	1- MAILLARD	Christline
	2 KHENNOUCI	Farid	2- ROSEN	Donald
	3 LEPINE	Laurent	3- MANSOURI	Zohra
Total du deuxième tiers	10			
V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES				
	1 BEAL	Bénédicte	1 LEYDIER	Bernadette
	2 SCHWARZ	Nadine	2 TAGHBALOUT	Angélique
	3 LOUBET	Cédric	3 KHSIBA	Najoua
	4 DECROIX	Frédérique	4 AGUERA	Céline
	5 LEFKIR	Yaya	5 LEGAT	Fabienne
- ELUS DES ELEVES				
5 représentants des élèves dont 1 au moins issu des classes post-bac si elles existent. Ils sont élus par les délégués des élèves et les membres du CVL parmi les membres titulaires et suppléants du CVL.	1 HACINI	Farhane	1 GUEDON	Alexia
	2 BLAY	Agathe	2 SABOT	Serena
	3 LO	Lucie-mei	3 BUISSON	Samir
	4 CHAILLOT	Inès	4 MERLE	Adèle
	5 YILDIRIM	Eline	5 DAMOIZET	Lou
Total du troisième tiers	10			
Total membres du CA	30	Quorum (moitié + 1) : 16		

(1) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.
 (2) le plus ancien (par l'ancienneté dans le poste au niveau de son affectation dans l'établissement)
 (3) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.



COMMISSION PERMANENTE DES E.P.L.E.Année scolaire 2019-2020

Nom Etablissement : LYCEE HONORE D'URFE
 Type : LYCEE

Adresse : 1, impasse le Chatelier 42014 SAINT ETIENNE

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement, président	1 GRAND	Philippe		
Adjoint au chef d'établissement (2)	2 RELAVE	Laurence		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 BERTHOLLET	Ariane		
II – ELUS LOCAUX				
Collectivité territoriale de rattachement (3)	1 PEYCELON	Nicole	1 BUSSIÈRE	Laurence
Total du premier tiers	4			
III – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (4)				
Personnels d'enseignement et d'éducation	TOMASINI	Estelle	BARDIAUX	Catherine
	ALLARD	Romain	JOLLY	Martine
	LEAUTE	Yves	MOLLA	Emilie
Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé (PATOSS)	MAILLARD	Christine	GUTTON	Christophe
Total du deuxième tiers	4			
IV – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (4)				
	LOUBET	Cédric	SCHWARZ	Nadine
	DECROIX	Frédérique	LEFKIR	Yaya
– ELUS DES ELEVES (4)				
	HACINI	Farhane	GUEDON	Alexia
	LO	Lucie-mel	BUISSON	Samir
Total du troisième tiers	4			
Total membres de la CP	12	Quorum (moitié + 1) : 7		

Rappel :

- (1) Pour chaque membre titulaire élu de la commission permanente, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.
- (2) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.
- (3) Le représentant de la collectivité territoriale de rattachement est désigné parmi les représentants titulaires ou suppléants de celle-ci au CA de l'établissement.
- (4) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (5) Si ce quorum n'est pas atteint, la commission permanente est convoquée en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valeureusement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.



CONSEIL DE DISCIPLINE DES E.P.L.E.Année scolaire 2019-2020Nom Etablissement : LYCEE HONORE D'URFE
Type : LYCEE

Adresse : 1, impasse le Chatelier 42014 SAINT ETIENNE

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)		
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms	
I – ADMINISTRATION - Membres de droit					
Chef d'établissement (2)	1 GRAND	Philippe			
Adjoint au chef d'établissement (3)	2 RELAVE	Laurence			
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 BERTHOLLET	Ariane			
Conseiller principal d'éducation (4)	4 AULAGNON	Xavler			
Total du premier tiers	4				
II – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT(5)					
Personnels d'enseignement et d'éducation	TOMASINI	Estelle	VOURZAY	Marie-hélène	
	BARDIAUX	Catherine	PEREZ	Frédéric	
	CHAPUIS	Yannick	BARTHELEMY	Marie-rita	
	CORRIGAN	Sonia	MELOT	Sandrine	
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	LEPINE	Laurent	MANSOURI	Zohra	
Total du deuxième tiers	5				
III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (5)					
	LEYDIER	Bernadette	BEAL	Bénédicte	
	LEFKIR	Yaya	DECROIX	Frédérique	
- ELUS DES ELEVES (6)					
	OUKADI	Anas	KHELEF	Sélla	
	MRAIHI	Hedi	BENZIANE	Lana	
	ROLANDEY	Siam	BRETIN	Lucile	
Total du troisième tiers	5				
Total membres du CD	14	Quorum (moitié + 1) : 8 (7)			

Rappel :

- (1) Pour chaque membre élu du conseil de discipline, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.
- (2) Le conseil de discipline est présidé par le chef d'établissement ou, en cas d'absence de celui-ci, par son adjoint.
- (3) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints.
- (4) Désigné par le conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement.
- (5) Les représentants des personnels, des parents d'élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (6) Les représentants des élèves sont élus chaque année en leur sein par les délégués des élèves lors de leur première réunion en assemblée générale.
- (7) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil de discipline est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit.



CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCEENNE

Année scolaire 2019-2020

Nom Etablissement : LYCEE HONORE D'URFE
Type : LYCEE

Adresse : 1, impasse le Chatelier 42014 SAINT ETIENNE

QUALITE	TITULAIRES (1)		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I - ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement, président (2)	1 GRAND	Philippe		
II - DESIGNES DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (3)				
Personnels d'enseignement d'éducation et d'assistance éducative ou pédagogique (5)	TOMASINI	Estelle		
	BARTHELEMY	Marie-rita		
	ALLARD	Romain		
	LEAUTE	Yves		
	PEREZ	Frédéric		
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS) (4)	MAILLARD	Christine		
	GUTTON	Christophe		
	KHENNOUCI	Farid		
III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (4-5)				
	LOUBET	Cédric		
	DECROIX	Frédérique		
IV – ELUS DES ELEVES				
- 10 représentants (pour 2 ans) (6)	HACINI	Farhane	MOREL	Nils
	TAGHBALOUT	Iliès	USTUNDAG	Ulmilt
	LABIB	Benyounès	BENMANSOUR	Mostafa
	ZENASNI	Maelle	BENAMARA	Maria
	GUEDON	Alexia	CHAILLOT	Inès
	GARNIER	Mélina	BERTHOLON	Lars
	BLAY	Agathe	LOISON	Claris
	LO	Lucle-mej	MERLE	Adèle
	SABOT	Serena	SAYGILI	Tullin
	BUISSON	Samir	AJANDOUZ	Chahnaz
Total membres du CVL	21	Total élèves : 9	Total personnels et parents : 12	

Rappel :

- (1) Pour chaque élève titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions. Lorsque le titulaire élu par l'ensemble des élèves de l'établissement est en dernière année de cycle d'études, son suppléant doit être inscrit dans une classe de niveau inférieur. Un membre suppléant ne peut siéger qu'en l'absence du titulaire. Lorsqu'un membre titulaire cesse d'être élève de l'établissement ou démissionne, il est remplacé par son suppléant pour la durée du mandat restant à courir.
- (2) Le conseil est présidé par le chef d'établissement. Il peut, à son initiative, ou à la demande de la moitié des membres du conseil, inviter à participer à la séance toute personne dont la consultation est jugée utile.
- (3) Les représentants des personnels sont désignés chaque année, pour cinq d'entre eux, parmi les membres volontaires des personnels d'enseignement d'éducation et d'assistance éducative ou pédagogique, et pour trois d'entre eux, parmi les membres volontaires des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service de l'établissement, par le CA du lycée, sur proposition des représentants de leur catégorie au sein du CA.
- (4) Les personnels de l'établissement et les parents d'élèves assistent, à titre consultatif, aux réunions du CVL dont le nombre est égal à celui des élèves.
- (5) Les parents d'élèves sont élus, en leur sein, par les représentants des parents d'élèves au CA.
- (6) Les dix représentants des élèves sont élus pour deux ans par l'ensemble des lycéens de l'établissement. Le CVL est renouvelé par moitié tous les ans. Pour l'année scolaire 2018-2019, il convient d'élire 5 nouveaux représentants dont le mandat durera 2 ans, soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2020.



COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE DES E.P.L.E.Année scolaire 2019-2020

Nom Etablissement : Lycée Honoré d'Urfé

Effectifs pris en compte : 1879 élèves

Adresse : 1, impasse le Chatelier 42014 Saint Etienne

Type : LGT

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)		
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms	
I – ADMINISTRATION – Membres de droit					
Chef d'établissement, président	1 GRAND	Philippe			
Adjoint au chef d'établissement (2)	2 RELAVE	Laurence			
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 BERTHOLLET	Ariane			
Conseiller principal d'éducation (3)	4 AULAGNON	Xavier			
Chef des travaux	5 BABY ROUINET	Eric			
II – ELUS LOCAUX					
Collectivité de rattachement	1 PEYCELON	Nicole			
Total du premier tiers	6				
III – PERSONNELS DESIGNES DE L'ETABLISSEMENT (4)					
Personnels d'enseignement	MELOT	Sandrine	MONTAGNY	Gwenaelle	
	LEAUTÉ	Yves	FLANDIN	Béatrice	
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	LEPINE	Laurent	MANSOURI	Zohra	
2 si > 600 élèves 1 si < 600 élèves	SAMUEL	Christophe	ROSEN	Donald	
Total du deuxième tiers	4				
IV – PARENTS D'ELEVES DESIGNES (5)					
	BEAL	Bénédicte	KHSIBA	Najoua	
	LEGAT	Fabienne	LEFKIR	Yaya	
– ELEVES DESIGNES (6)					
	GUEDON	Alexia	MERLE	Adèle	
	SABOT	Serena	SAYGILI	Tulin	
Total du troisième tiers	4				
V – EXPERTS (7)					
Médecin de prévention	1 DUMONT	Louis			
Médecin de l'éducation nationale	1 BALLY	Anne			
Infirmière	1 LAPLACE	Patricia			
VI – ACMO DESIGNÉ (8)	1 KHENNOUCI	Farid			
Total membres de la CHS	18				

RAPPEL :

- (1) Il est désigné autant de membres suppléants que de membres titulaires pour les représentants du personnel, des parents d'élèves et des élèves.
- (2) L'adjoint au chef d'établissement assiste de droit aux réunions de la CHS. En cas d'empêchement du chef d'établissement, il en assure la présidence. Lorsqu'il n'assure pas la présidence, l'adjoint au chef d'établissement n'a pas de voix délibérative.
- (3) siégeant au CA.
- (4) Les représentants du personnel sont désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA.
- (5) Désignés au sein du CA par les représentants des parents d'élèves qui y siègent.
- (6) Les représentants des élèves sont désignés au sein du conseil des délégués pour la vie lycéenne par ces derniers.
- (7) Ces personnes assistent de droit aux séances de la CHS en qualité d'expert. Elles n'ont donc pas de voix délibérative.
- (8) Agent chargé de la main d'œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, désigné par le chef d'établissement.



COMMISSION D'APPEL D'OFFRESAnnée scolaire 2019-2020

Nom Etablissement : LYCEE HONORE D'URFE Adresse : 1 , impasse le Chatelier 42014 SAINT ETIENNE

*** COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE L'EPLE**

Membres avec voix DÉLIBÉRATIVE				
QUALITÉ	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I - PRÉSIDENT	1 GRAND	Philippe		
II - ELUS	CORRIGAN	Sonia	TOMASINI	Estelle
	SCHWARZ	Nadine	LEFKIR	Yaya
	LEPINE	Laurent	ROSEN	Donald
	KHENNOUCI	Farid	GUTTON	Christophe

Rappel :

- (1) *Président : représentant légal de l'établissement ou son représentant (Article L1411-5)*
- (2) *5 titulaires et 5 suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste*
- (3) *En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante (si cela a été décidé dans le fonctionnement de la CAO)*

**Membres avec voix CONSULTATIVE**

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou agents de l'établissement désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, l'agent comptable de l'EPLE et un représentant de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

*** REPRÉSENTATION DE L'EPLE A LA CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES avec lequel il conventionne**

Membres avec voix délibérative (L1414-3 du CGCT)				
QUALITÉ	TITULAIRE		SUPPLEMENTAIRE (2)	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
(1)	1 KHENNOUCI	Farid	1 LEPINE	Laurent

Rappel :

- (1) *Un représentant de la CAO de chaque membre du groupement (c'est-à-dire de l'EPLE), élu parmi ses membres ayant voix délibérative*
- (2) *Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant peut être prévu*

Le président de la commission peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CAO.

La CAO peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Le comptable du coordinateur du groupement, si celui-ci est un comptable public, et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres, lorsqu'ils y sont invités. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.



Lycée Honoré d'Urfé

Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Membres 2019-2020

Présidente

M.	GRAND	Philippe	Proviseur
----	-------	----------	-----------

Membres de droit

Mme	BERTHOLLET	Ariane	Agent comptable gestionnaire
Mme.	GRAND	Nathalie	Proviseure Adjointe
Mme	GRAINE	Ferouze	CPE
Mme	BALLY	Anne	Médecin scolaire

Représentants des personnels d'enseignement

Mme	MOLLA	Emilie	Enseignante
Mme	TOMASINI	Estelle	Enseignante
Mme	MELOT	Sandrine	Enseignante
M.	PEREZ	Frédéric	Enseignant
Mme	FLANDIN	Béatrice	Enseignante

Représentants des personnels ATOSS

M.	DONOT	Florent	Assistante sociale
Mme	LAPLACE	Patricia	Infirmière
M me	BAURE	Yolande	SAENES

Représentants des parents d'élèves

Mme	TAGHBALOUT	Angélique	Parent d'élèves
Mme	LEYDIER	Bernadette	Parent d'élèves
Mme	AGUERA	Céline	Parent d'élèves

Personnalité qualifiée

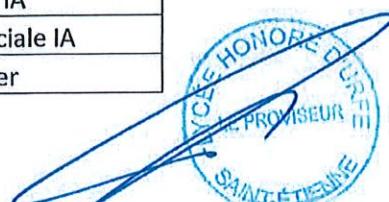
Mme	PLAINE	Colette	Personnalité qualifiée
-----	--------	---------	------------------------

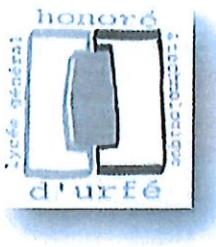
Représentants des élèves

M.	HACINI	Farhane	Elève
Melle	GUEDON	Alexia	Elève
Melle	BLAY	Agathe	Elève

Invités

Mme	De Oliveira	Guylaine	Référent police
M.	Romand	Thierry	Référent police
Mme	Escoffier	Joëlle	ANPAA
M.	Nekaa	Mabrouk	Infirmier IA
Mme	Ulmer	Myriam	Assistante sociale IA
Melle	Henry	Christine	Aumonier





REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence : section III du décret du 30 août 1985

ART. 1 - Le Conseil d'Administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'établissement, notamment :

- il fixe, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des objectifs définis par les autorités, les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les Etablissements et en particulier, les règles d'organisation de l'établissement.
- Il établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'Etablissement, les résultats obtenus , les objectifs à atteindre.
- Il adopte le budget dans les conditions fixées par la loi

ART. 2 - Le Conseil d'Administration est présidé par le Chef d'Etablissement ou son adjoint si celui-ci est absent. Le Président peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence lui paraît utile. Les séances ne sont pas publiques.

ART. 3 - Le Conseil d'Administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du Chef d'Etablissement au moins une fois par trimestre. Il peut être réuni en séance extraordinaire, à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement, du Chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres, sur un ordre du jour déterminé. Le Chef d'Etablissement fixe les dates et heures des séances. Les convocations avec l'ordre du jour sont envoyées au moins dix jours à l'avance accompagnées des documents préparatoires, ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence. Les propositions de questions diverses sont remises par écrit au Président du Conseil d'Administration, au moins deux jours ouvrés avant la date de la réunion. Elles émanent des membres du Conseil d'Administration. Elles ne peuvent être inscrites à l'ordre du jour que si elles relèvent de la compétence du Conseil d'Administration. L'ordre du jour est adopté en début de séance. Des documents susceptibles d'éclairer les débats peuvent être distribués durant la séance avec l'autorisation du président. La suspension de séance est un droit si un des membres du conseil la demande.

ART. 4 - Le Conseil d'Administration ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents est égal à la majorité des membres composant ce Conseil . Si ce quorum n'est pas atteint il est convoqué pour une nouvelle réunion qui doit se tenir entre les 8 et 15 jours suivants. Il délibère alors quel que soit le nombre de présents.

ART. 5 - L'Ordre du jour est adopté en début de Séance. Les conclusions de la Commission Permanente sont communiquées au Conseil.

ART. 6 - Les suppléants ne sont convoqués et ne participent au Conseil qu'en cas d'empêchement momentané ou définitif du titulaire. Un membre titulaire ne pouvant pas participer à une séance du Conseil d'Administration se charge de contacter son suppléant et de lui transmettre les documents préparatoires.

ART. 7 - Les votes se font à bulletins secrets à la demande d'au moins un des membres du Conseil d'Administration. Les abstentions, les refus de vote, les bulletins blancs et nuls ne sont pas pris en compte. La voix du Président est prépondérante en cas de parité des voix.

ART. 8 - La durée des débats ne saurait excéder deux heures. Si à cette échéance, l'ordre du jour n'est pas épousé, il est demandé une prolongation d'une demi-heure.

ART. 9 - Les membres du Conseil sont astreints à l'obligation de réserve pour tout ce qui a trait à la situation des personnes.

ART. 10 - A la fin de chaque séance, un procès verbal est établi sous la responsabilité du Président de séance. Cependant le secrétariat de séance ne saurait en aucun cas échoir aux personnels de Direction, la déontologie, la nécessité de présider le Conseil d'Administration et d'animer les débats étant incompatibles avec la prise du secrétariat. La rédaction du procès-verbal sera assurée successivement par chacune des catégories d'élus. Ce document est transmis à l'autorité de tutelle ainsi qu'à chaque membre titulaire.

ART. 11 Le Président assure la publicité par affichage du procès verbal et des décisions prises (actes administratifs).

2020



LYCEE HONORE D'URFE

RAPPORT BUDGET 2020

LYCEE HONORE D'URFE 1 Impasse Le Châtelier - BP 90259 - 42014 SAINT-ETIENNE CEDEX 2

Tél. : 04.77.57.38.58 – intendant.0420042t@ac-lyon.fr

Conformément à l'art 7 du décret n°2012 – 1246 du 7 novembre 2016 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le budget d'un établissement public local d'enseignement est « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et les recettes d'un exercice ».

Ce budget doit s'inscrire dans le respect des grands principes généraux des finances publiques, rappelés par l'instruction codificatrice M9-6.

▪ **L'annualité** : l'ensemble des opérations budgétaires doit se rattacher à un exercice comptable débutant au 1^{er} janvier et se clôturant au 31 décembre, et ce, même si le rythme de l'année scolaire est différent puisque s'écoulant du 1^{er} septembre à mi juillet.

▪ **L'unité** : Cet acte financier doit retracer l'ensemble des opérations financières du lycée au sein d'un document unique. Une dérogation est néanmoins prévue pour le fonctionnement du service du GRETA qui, s'il est rattaché à l'EPL, n'en obéit pas moins à des règles de fonctionnement différentes et donc présente un budget annexe propre.

▪ **L'universalité** : Le budget annuel doit présenter l'intégralité des charges et des produits connus au moment de son élaboration et ne pas opérer ni de contraction ni d'affectation. Cette règle connaît des assouplissements importants du fait des ressources spécifiques ou subventions fléchées.

▪ **La spécialité** : Ce principe organise la structure budgétaire de l'EPL en imposant une non fongibilité des crédits entre les différents services qui la composent.

▪ **L'équilibre budgétaire** : Le budget doit être présenté et adopté en équilibre réel ; cela implique que le montant total des charges est couvert par des recettes évaluées de façon sincère ou par le recours à un fonds de roulement suffisant.

▪ **La sincérité** : Le budget ne doit souffrir d'aucune majoration ou minoration des dépenses et recettes.

Les principes généraux des finances publiques respectés, le budget 2020 du lycée Honoré d'Urfé doit aussi s'inscrire dans la réalité suivante : En premier lieu, la politique éducative définie par le Projet d'Établissement et par la « convention tripartite État – Région – EPL » doit avoir les moyens de sa réalisation (I). Ensuite, ce budget doit présenter des moyens sincères pour le fonctionnement matériel d'un site conséquent et en restructuration majeure (2014-2021) (II).

Cet acte financier doit aussi retracer les moyens mis au service des élèves tant sous forme d'aide qu'à travers le fonctionnement du service spécial de la restauration et de l'hébergement (III).

I - Un budget au service d'une politique éducative riche

La présentation du budget en mode RCBC a toute sa portée concernant le service des Activités Pédagogiques (APE) ; en effet, elle permet de retracer, par la création de domaines pertinents, l'exécution financière des axes du projet d'établissement. Chaque année sont repris les éléments essentiels de la structure des enseignements dispensés au sein du lycée Honoré d'Urfé, auxquels s'ajoutent pour la compléter les projets pédagogiques propres à l'année scolaire en cours.

L'enveloppe reflète la baisse des crédits due à la fermeture de la section des Arts Appliqués, ainsi que l'anticipation d'une légère baisse des ressources perçues par la taxe d'apprentissage (nouvelle modalité juridique d'assujettissement).

Néanmoins, concernant les domaines 1 et 2, « les enseignements fondamentaux » et « les formations technologiques », sont reconduits des crédits similaires aux années antérieures provenant de la dotation Région et de la taxe d'apprentissage : soit 87 300 € afin de garantir les conditions pour la réussite de tous les élèves.

Sont à rajouter 104 153 € de crédits exceptionnels pour les équipements du nouveau bâtiment, concernant spécifiquement la section biotechnologie.

Le domaine 3 concerne « le développement des arts et des cultures ». Il mobilise des crédits d'Etat (programme 141 Projets EAC), crédits Régionaux (Projets Découverte Région) et de l'établissement ; il s'agit de trouver les ressources nécessaires aux projets multiples des équipes enseignantes, projet autour du théâtre, de la danse, du cinéma, des langues et de la lecture. 23 630 € sont ouverts pour 2020. Les projets financés pour l'exercice sont les suivants : « s'approprié l'oral », « près du corps », « lycéens au cinéma », « sonoriser une vidéo » et les projets financés par le Rectorat : « cinéma », « parole en acte » et « projet danshumanisme »
D'autres projets des équipes enseignantes ont été déposés auprès de nos partenaires et ont reçus une fin de non recevoir : c'est donc l'établissement qui prendra en charge une politique culturelle dynamique concernant le théâtre, la musique, les expositions et bien d'autres projets...

Le domaine 4 retrace « la découverte d'autres territoires » et ces activités fluctuent chaque année en fonction des voyages présentés ; pour 2020 les crédits ouverts le sont à hauteur de 102 480 € dont 9 000 € de fonds propres pour la prise en charge de la part accompagnateurs.

Des voyages à l'international sont prévus : Italie, Grande Bretagne, Allemagne, Espagne et Liban mais aussi des sorties de 1 à 3 jours sur le territoire français menées autour de projets pédagogiques très variés : du Briançonnais pour les SPE SVT, sorties en Région Rhône Alpes pour l'option Histoire des Arts, festival du court métrage à Clermont pour l'option audiovisuel, au séminaire sur la radioprotection à Vaulx en Velin pour les élèves d'IMRT.

Afin de « développer les valeurs citoyennes » comme prévu au domaine 5, des crédits sont ouverts pour le fonctionnement de la Web radio (financement sur fonds propres 2 500 €) ou pour d'autres manifestations transversales comme les opérations de prévention routière, toujours dans l'objectif de conduire une éducation à la responsabilité.

Ces principes se retrouvent dans « la promotion des pratiques sportives », domaine 6, ouvert à hauteur de 9 400 €: reliquat de dotation régionale, fonctionnement propre à la section sportive course d'orientation et crédits ouverts pour l'ensemble de la pratique sportive.

Le domaine 7 a peu d'impact financier (~ 1 445 €), il n'en demeure pas moins un axe fort du projet d'établissement puisqu'il retrace « le travail sur l'orientation et la préparation de l'avenir » de nos élèves.

Enfin, le domaine 8 retrace « les charges pédagogiques communes » comme la reprographie ou les équipements de salles soit près de 46 755 €. Il est important de rappeler que ce service est présenté déséquilibré puisqu'il s'agit de faire appel au fond de roulement pour financer la part accompagnateur des sorties et voyages pour une enveloppe de 9 000 € cette année.

Pour conclure sur ces dispositifs pédagogiques essentiels, ce service APE du budget 2020 représente 25,45 % des services généraux, et seulement 11,22 % des flux financiers globaux.

II - Un budget satisfaisant pour une logistique d'envergure

Le service « Administration et Logistique » qui retrace l'ensemble des moyens dont a besoin le lycée Honoré d'Urfé pour fonctionner au quotidien pèse 800 735,63 € soit 72,27 % des services généraux et 31,86 % du budget. Il est en grande majorité financé par la collectivité territoriale qui en a la compétence depuis la loi de décentralisation ; 464 989 € proviennent de la Région, 88 402,80 € du Département, qui finance le fonctionnement du collège et 112 545,89 € de reversement du service de restauration et d'hébergement. Il faut noter cette année que suite à la baisse des effectifs des internes comme des demi-pensionnaires, on déplore une baisse de plus de 30 000 € de reversements au Service Général. Heureusement, la mise en location de deux appartements en COP permet de compenser un peu ce manque à gagner.

Les charges de viabilisation sont ouvertes à hauteur de 449 000 € Elles sont évaluées approximativement parce que les dates d'ouverture des nouveaux bâtiments restent incertaines. Sur ce poste, nous attendons avec impatience de pouvoir réaliser des économies substantielles grâce aux nouveaux bâtiments classés HQE Haute Qualité Environnementale ou le poste de GAZ.

Les charges de logistique sont, elles, estimées à 199 037 € et comprennent les contrats obligatoires (63 000 €), tant pour l'entretien que pour la sécurité avec exclusivement des financements Région, ainsi que les enveloppes budgétaires consacrées aux différents projets de travaux : rénovation de la cafétéria et des internats, ainsi que la sécurisation des arbres du parc.

Le domaine présentant les dépenses de communication s'élève cette année à 78 100 € et présente des activités aux coûts maîtrisés comme les frais d'affranchissement, de télécommunication ou de reprographie (location de 11 machines, coût copies et achat de papier).

Enfin, sont inscrites ici les écritures d'amortissement du patrimoine qui ont pour conséquence de déséquilibrer fictivement le service - sans impact sur le fonds de roulement (-9 327,08 € sur les amortissements réels).

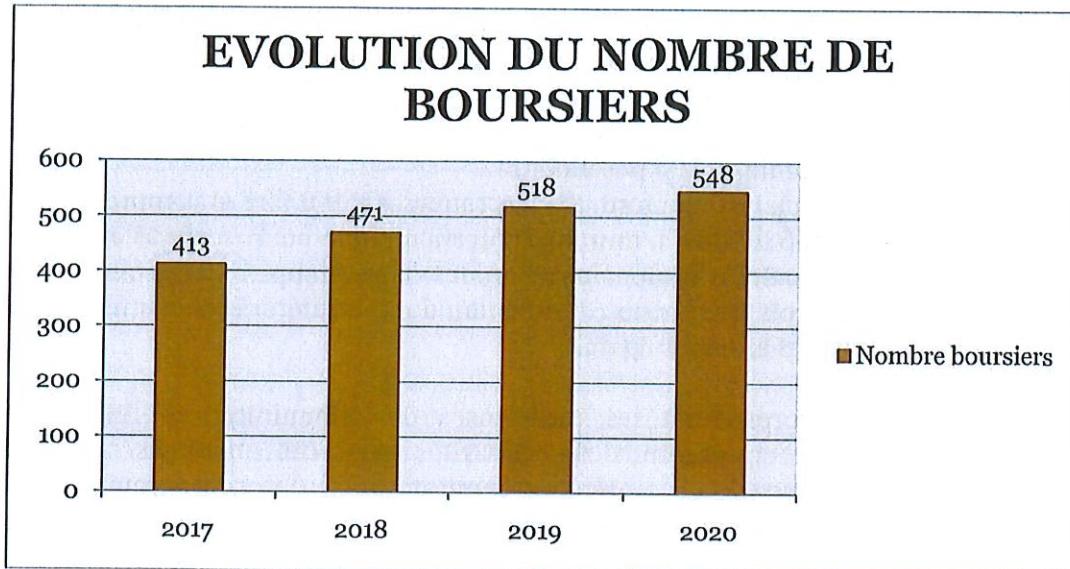
Pour information, cette section ne reçoit pas de participations financières de la part du GRETA de la Loire ; en effet même s'il dépend du lycée Honoré d'Urfé, le siège est hébergé hors les murs par le collège Jules Valles à St Etienne, auquel est versé directement un loyer, en attendant une localisation sur le site, à la fin de la restructuration.

III - Un budget au service des élèves

Le budget du lycée comprend des services dont les crédits sont plus directement dévolus aux élèves. Il s'agit du **service général de la Vie de l'élève** et du **service spécial des Bourses Nationales**. Si le premier ne pèse que 2,27 % pour 25 184 € de crédits ouverts, il reste important quant à sa mobilisation puisqu'il s'agit de fonds d'Etat, fonds sociaux ainsi que le Fonds d'Aide Régional à la Restauration.

Des aides individuelles comme des actions collectives dans ce domaine sont dispensées avec la même préoccupation de solidarité, afin de « garantir les conditions d'éducation à la responsabilité et à la citoyenneté » (axe 2 du projet d'établissement) grâce aux crédits de fonds de vie lycéen et du CESC et cette année la subvention Région passe de 3 500 € pour financer le projet avec la « Cie DECLIC » autour du harcèlement...

De manière bien plus conséquente s'impose le **service spécial des Bourses Nationales** qui est évalué cette année à 470 000 €. Il connaît cette année encore une augmentation, proportionnelle au nombre de boursiers dans notre lycée : 548 boursiers (dont 28 internes), alors que le nombre total d'inscrits en initial a baissé. Le montant par famille varie de 146 € à 985€ / trimestre.



Le service spécial du « Forum de l'enseignement supérieur » existe de manière atypique au sein du budget du lycée Honoré d'Urfé. Il s'agit de retracer les opérations budgétaires nécessaires à la mise en place de cette manifestation collective pour l'information des élèves de 1^{ère} du Sud du Département. Les recettes sont constituées par des subventions des collectivités publiques, des lycées publics et privés et l'ensemble des partenaires du supérieur (montant global 47 000 €).

Un autre service spécial fonctionne de manière autonome et concerne directement la vie des élèves. Il s'agit de la **Restauration et l'Hébergement**. Il représente 510 253 € (624 927 € l'an dernier), soit 20,30 % du budget global. Il faut insister sur cette baisse dramatique au budget de cette section dû à la baisse de fréquentation tant des internes (conséquence de la fermeture de la section des Arts Appliqués) que de demi-pensionnaires (expliqué par la sectorisation renforcée chaque année). Deux conséquences majeures sont à déplorer : la baisse du coût des denrées mises dans l'assiette ainsi que la baisse des reversements au service général.

Au moment où notre politique d'achat BIO et locale s'intensifie, il est difficile de mener une telle démarche sans faire appel dans un premier temps au fonds de réserve et surtout dans une réflexion de l'ensemble des acteurs pour chercher à nouveaux des usagers. Pour le budget le coût unitaire par repas est évalué à 2,34 €, mais il est supérieur au quotidien au vu de notre politique d'achat de denrées de qualité et le choix proposé à chaque repas.

Pour la troisième année, la Région s'engage à reconduire le Fonds d'Investissement ouvert en **Opération en Capital** pour divers projets immobiliers. Cette année, exceptionnellement, apparaissent les opérations en capital à hauteur de 244 290 € d'investissement régionaux pour le déménagement des sections BIOCHIMIE dans les nouveaux bâtiments.

Des services spéciaux aux services généraux pour un montant total de 2 512 546 € l'ensemble du budget 2020 est présenté avec sincérité et avec la préoccupation constante de favoriser au quotidien la réussite de tous les élèves.



Rapport sur le Budget 2020 GRETA DE LA LOIRE
Présenté en Assemblée Générale
Le 29 novembre 2019

Présenté au CA de l'EPLE Support Lycée Honoré d'Urfé Le 3 décembre
2019

Conformément à l'article 7 du décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2016 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le budget d'un EPLE et donc du Greta qui s'y rattache est « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et les recettes d'un exercice ». Ce budget doit s'inscrire dans les grands principes généraux des finances publiques.

L'annualité : l'ensemble des opérations budgétaires doit se rattacher à un exercice comptable qui débute le 1^{er} janvier et se termine au 31 décembre.

La spécialité : ce principe organise la structure budgétaire en imposant la non fongibilité des crédits entre les services qui composent ce budget : soit entre les crédits de fonctionnement et ceux d'investissement.

L'universalité : le budget annuel doit présenter l'intégralité des charges et des produits connus au moment de son élaboration. Ce principe conduit à l'exigence de sincérité pour répertorier les actions à ouvrir.

L'équilibre budgétaire : enfin, ce budget doit être présenté et adopté en équilibre réel. Cela implique que le montant total des charges est couvert par des recettes prévisibles ou par le recours à un fond de roulement suffisant. On recourt à cette solution si l'activité est insuffisante, ce qui n'est pas le cas du Greta de la Loire pour ce qui est des prévisions budgétaires 2019.

Le contexte général pour l'année à venir :

Après 3 années d'opacité sur les perspectives de déploiement de la formation professionnelle de la part des pouvoirs publics, le Greta de la Loire, peut annoncer un budget prévisionnel en hausse de plus de 46%.

Les marchés relatifs au Plan d'Investissement sur les Compétences (PIC), annoncés en 2018 par l'exécutif, se traduiront enfin par une activité réelle en 2020.

En région Auvergne Rhône Alpes, un retard important a été pris en matière de formation professionnelle du fait de la mésentente entre l'Etat et la Région sur la signature du PACTE dont l'objectif est la mise en œuvre du PIC. Finalement déployer par Pôle Emploi, le plan a fait l'objet d'un appel d'offre courant 2019 avec une mise en œuvre plus large sur 2020.

La Région quant à elle n'a reconduit qu'une part infime de ces marchés subséquents (déjà très limités) pour l'année à venir dans la cadre de la programmation collective « Former pour l'emploi ». L'objectif, côté Région étant de privilégier les formations de type CARED (convention d'aide de retour à l'emploi direct) qui nécessitent un engagement fort des entreprises en amont du projet de formation.

Par ailleurs, la loi « liberté de choisir son avenir professionnelle » adopté le 5 septembre 2018, a redéfini les modalités de financement de la formation professionnelle, d'une part avec le remplacement du Congé Individuel de Formation par le Compte Personnel de Formation dit de transition (CPF de transition) et d'autre part, par la mise en place du CPF monétisé. Ces deux dispositifs de financements, dont certaines modalités de mise en œuvre restent floues, ne prendront effet qu'à partir de 2020, et il paraît compliqué d'émettre des hypothèses sur leur mobilisation par les acteurs de la formation.

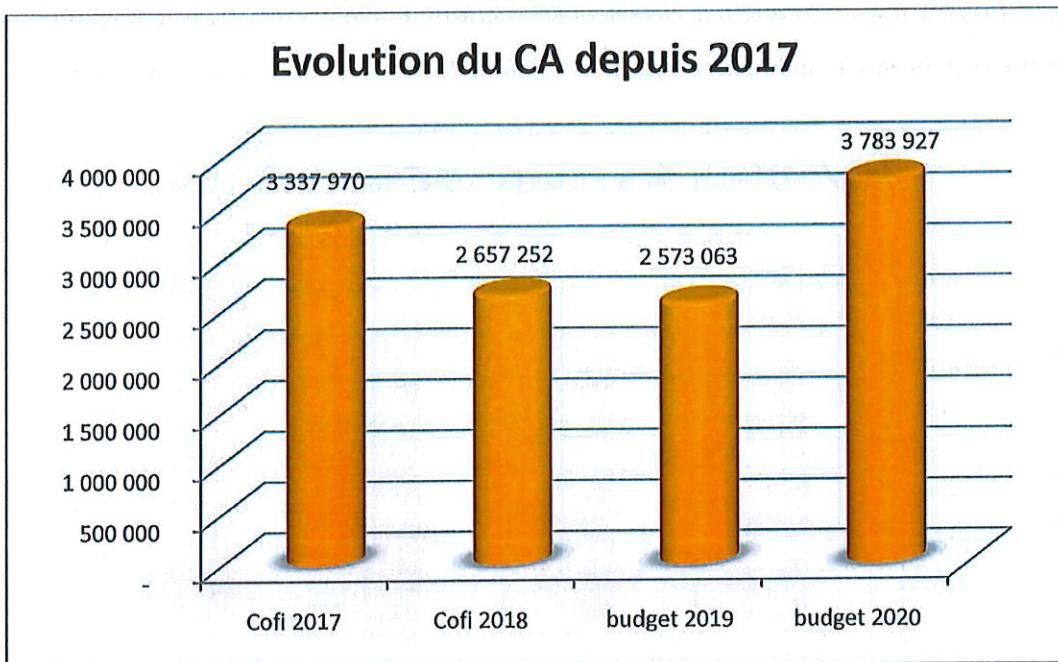
Depuis le 12 avril 2018, les GRETA sont autorisés par décret à porter la formation par apprentissage au sein des établissements adhérents. Pour autant, les nouvelles règles de financement de l'apprentissage dont l'objectif est la libéralisation du marché, imposent aux CFA une vigilance particulière sur la viabilité financière de chaque action. Par conséquent, l'ouverture d'une formation en apprentissage nécessite un travail de diagnostic préalable afin de mesurer la pertinence d'une action à tous points de vue. Les recettes envisagées dans ce

cadre pour l'année 2020 sont essentiellement issues des projets identifiés et démarrés en 2019 ou de projets liées à de la mixité de publics (intégration FI ou FC).

Compte tenu du contexte et du niveau de lisibilité au moment de la construction budgétaire, on peut affirmer que le budget prévisionnel 2020 a été élaboré avec sincérité.

Première partie : PREVISION BUDGETAIRE CONCERNANT LES PRODUITS

Analyse globale des recettes



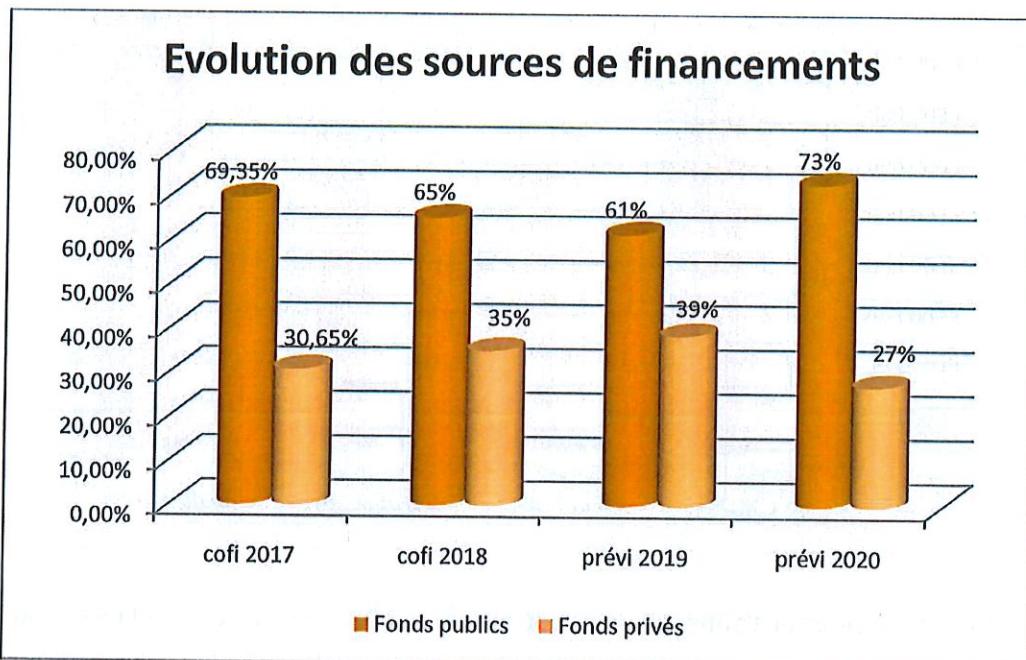
Le chiffre d'affaire pour l'année à venir est estimé à 3 783 927 € (v. 2 573 063 € en 2019 et 2 967 369 € en 2018).

Ce chiffre est en évolution de 46% par rapport au prévisionnel de 2019 et de 27% par rapport au prévisionnel de 2018. Cette hausse qui peut paraître très importante est à nuancer au regard du CA d'affaire 2019 conventionné qui s'élève à environ 3 000 000€ à mi-novembre. Il y a un an, le manque de visibilité et la non réalisation des deux budgets précédents (2017 et 2018) nous avaient alors amené à une prévision budgétaire 2019 très prudente.

Il est à noté que le choix du GRETA de la Loire de porter plusieurs lots du marché Pôle Emploi AFC (4 lots) permet de générer des recettes supplémentaires liées aux frais de gestion soit environ 43 053€.

Les Sources de financement

La hausse importante du CA prévisionnel qui est essentiellement dû à la mise en œuvre du marché PIC AFC (Actions de formation collectives), démontre une nouvelle fois l'impact des financements publics sur le volume d'affaires du GRETA de la Loire. Le nord du territoire qui avait fortement été marqué par le désengagement de la Région, retrouve une part du CA plus importante en valeur absolue, avec près de 1 000 000 € soit 25% du CA prévisionnel.



La part du chiffre d'affaire prévisionnel liée au financement de l'Etat représente plus de 69% et une augmentation en valeur absolue par rapport au prévisionnel de 2019 de 1 726 345€. Cette augmentation substantielle d'activité alimenté par l'Etat, impact la majorité des services, y compris le tertiaire et le sanitaire et social qui jusque-là ne bénéficiait que peu des fonds publics.

Quant à la part de la Région, elle s'est réduite à peau de chagrin et ne représente plus que 4 % du CA contre 26.45% du CA prévisionnel de 2019 et 27.83% du CA réalisé sur 2018. Elle se résume principalement à la prise en charge de formations dans les secteurs du numérique et du textile à travers des financements individuels, au marché tertiaire sur le centre de détention de Roanne et à un marché subséquent en électrotechnique soit en valeur absolue, 130 128€.

Par conséquent le ratio fonds Etat et fonds Région est estimé à 95/5, ce qui rend la compétence de la Région en matière de formation professionnelle complètement illusoire.

La part de fonds privés qui atteint le million en valeur absolue est le fruit de prévisions modestes mais légitimes de la part des conseillers en formation au regard de la difficulté à estimer la réalité des projets qui se concrétiseront sur 2020. En effet, les commanditaires privés définissent rarement leur projet de formation sur le long terme, voir le moyen terme, ce qui rend difficile toute lisibilité. Cependant, l'état du carnet de commande 2019 à ce jour nous permet d'envisager une hausse en valeur absolue de cette part fonds privés.

Il est essentiel de prendre en considération la part de l'apprentissage en matière de financement privée qui ne peut que s'accroître. Pour 2020, elle est évaluée à 9,37% du CA prévisionnel total et 35,32% des fonds privés. En valeur absolue elle correspond à environ 354 400€.

La nouvelle stratégie du GRETA de la Loire fera du développement de l'apprentissage un axe prioritaire et plusieurs projets sont déjà à l'étude pour la rentrée 2020. Une grande partie de ces projets s'orientent sur de la mixité de public. Dans cet objectif, les instances du GRETA devront encore plus favoriser le travail collaboratif mené avec les EPLE adhérents en lien également avec la stratégie académique en matière de carte des formations.

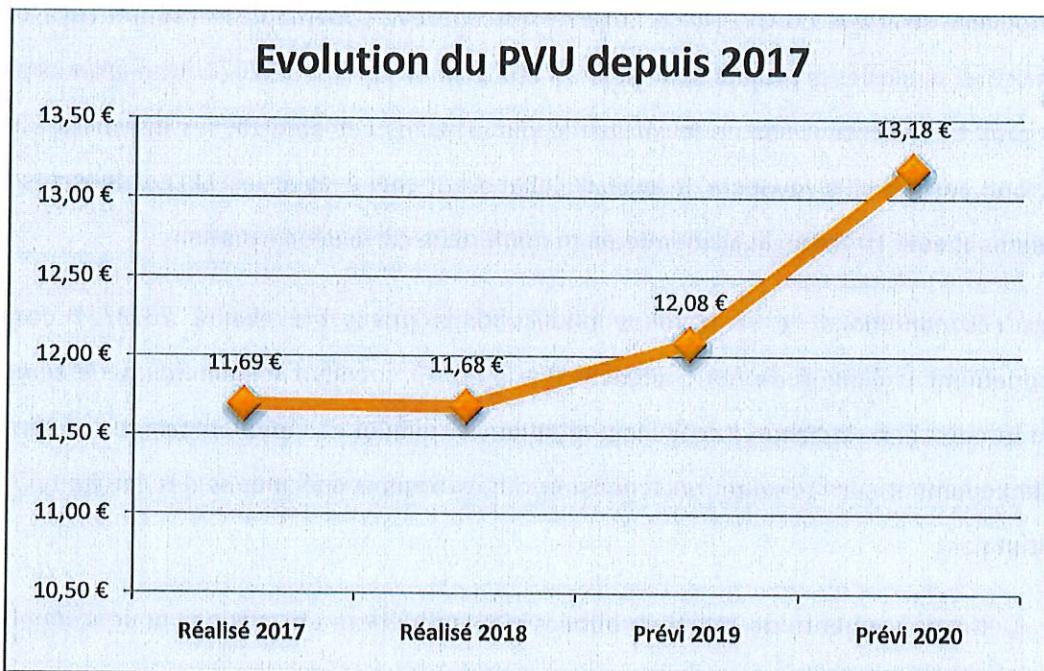
Dans ces conditions, le ratio fonds publics/fonds privés est évalué à 73/27 ce qui est théoriquement éloigné de notre objectif fixé à 60/40. Il convient néanmoins de tempérer la portée de cet indicateur car les politiques publiques emploi-formation s'inscrivent essentiellement sur les secteurs en tension ou les besoins spécifiques des territoires. Cela se traduit par :

- Des lancements de marchés publics sur les métiers en tension, pour lesquels l'offre d'emploi perdure.
- Une considération forte du taux d'insertion professionnelle avec une rétribution des organismes de formation à l'atteinte d'objectifs ou une bonification tarifaire.

En conséquence, le financement n'étant qu'un moyen, il s'agit de ne pas opposer systématiquement fonds privés/fonds publics. Une bonne connaissance des entreprises et de leurs besoins permettent plus facilement la mobilisation des fonds quelque soit leur origine. Dans les deux cas, la démarche commerciale est réelle. Cette réalité est d'autant plus probante sur un territoire comme la Loire dont le tissu économique constitué essentiellement de TPE/PME n'offre pas souvent la possibilité de projet formation « groupé » rentable.

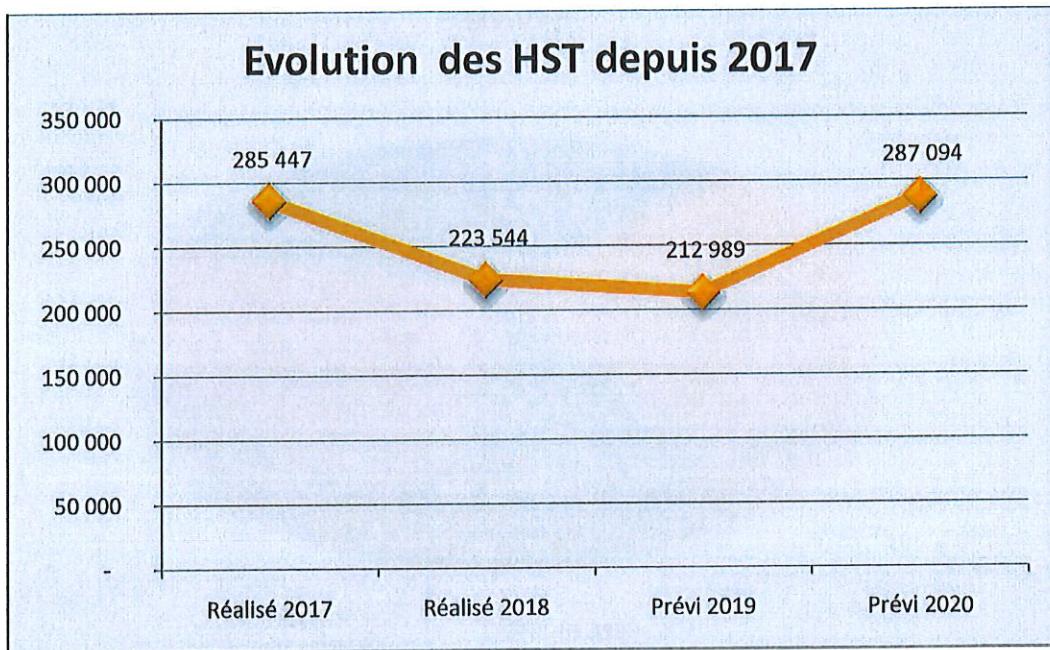
Le Prix de Vente Unitaire et le nombre d'heures stagiaires

Le **prix de vente unitaire moyen** pour 2020 est évalué à la hausse. En effet, le financeur principal qui est l'Etat n'a pas mis en place de rétribution soumise à l'atteinte d'objectif contrairement à la Région. Le système retenu par Pôle Emploi est la mise en place d'un PVU en 2 tranches en fonction du nombre de stagiaires dans le groupe (< ou > à 10), afin de favoriser le démarrage des actions de formation à partir de 6 stagiaires. Ce PVU peut être bonifié, si les organismes de formation démontrent l'insertion professionnelle de leurs stagiaires.



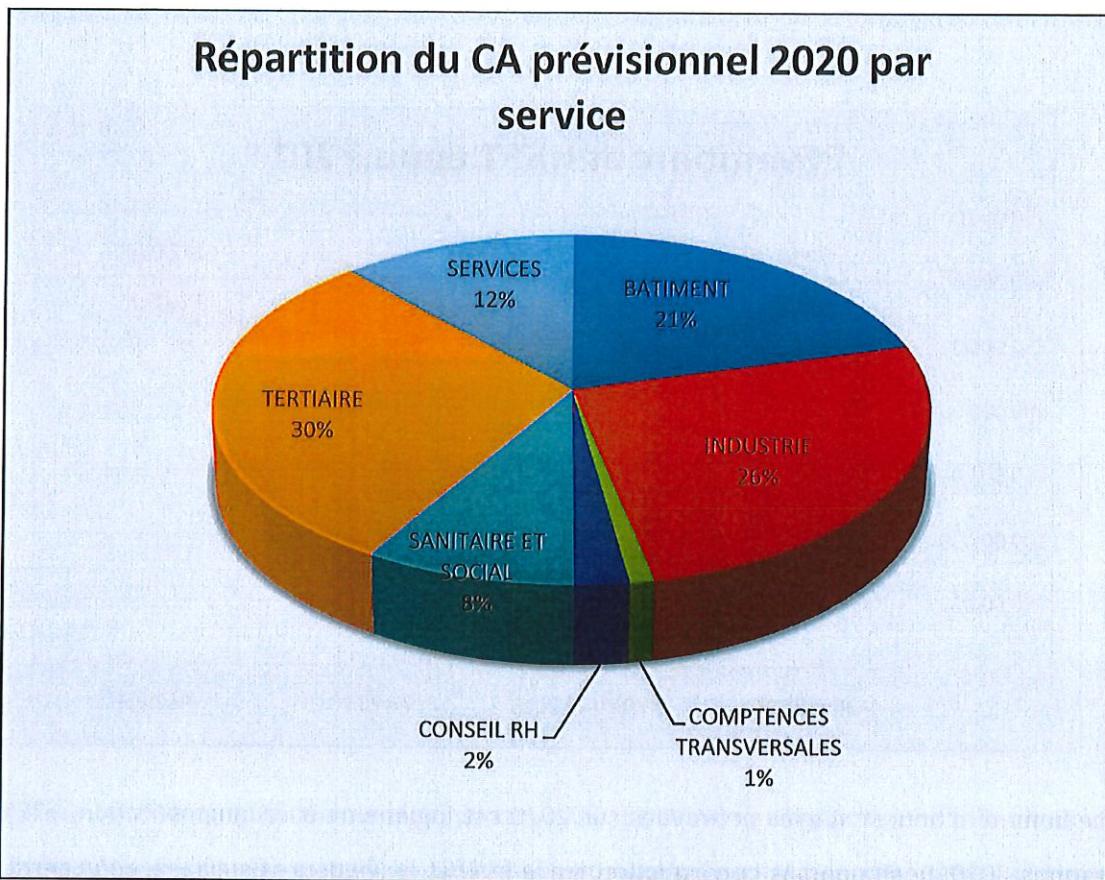
Le PVU moyen passe de 12,08 €/HST à 13,18 €/HST, soit une hausse substantielle de 1,10 € ce qui représente une plus-value globale de 338 770€. Cette augmentation du PVU, représente une hausse du CA prévisionnel sans pour autant impacter la production et donc le CR1. Le PVU varie de 9,94 €HST pour le DAS Compétences générales et transversales à 15,64 €/HST pour le DAS Industrie.

Il conviendra de s'assurer également de son suivi régulier dans le carnet de commande dans la mesure où le respect de ce dernier est prépondérant dans l'équilibre budgétaire présenté ce jour.



Le volume d'heures stagiaires prévues sur 2020 est logiquement en augmentation, +35% par rapport à 2019, néanmoins la corrélation entre le PVU et les heures stagiaires nous permet de confirmer que les formations ont mieux été vendues sur 2020, dans la mesure où les projections se confirment.

La répartition de l'activité par Domaine d'Activité Stratégiques (=Filières)



Le graphique ci-dessus confirme la tertiarisation de l'activité du Greta de la Loire.

En effet, avec 30% du CA prévisionnel le tertiaire est en constante évolution depuis 2016. Le secteur industrie avec 26% du CA prévisionnel continue de réduire sa part avec un budget qui ne s'est pas réalisé sur les 2 dernières années.

Le secteur du bâtiment progresse substantiellement et pèse pour 21% du CA prévisionnel contre 13% en 2019.

A noter les résultats intéressants pour les filières Services (hôtellerie restauration et métiers de l'alimentation) et sanitaire et social qui maintiennent leur part du CA voir font mieux malgré le poids important des filières industrie, bâtiment et tertiaire.

Le DAS Compétences générales et transversales voit son chiffre d'affaire chuter considérablement, du fait de l'absence de marché public mis à part dans le domaine des

langues. Ce service est également impacté par le déplacement des sessions PCIE (Certification bureautique), sur le service tertiaire conformément aux recommandations académique.

La partie Conseil RH composé de la VAE et de la nouvelle activité bilan de compétences est également en forte diminution en valeur absolue.

DAS B - Filière Bâtiment

Service	Ligne de produits		CA	CA fonds Publics	CA fonds Privés
Bâtiment-TP	BB	Bois	313 524 €	218 924 €	94 600 €
	BE	Électricité	108 965 €	98 068 €	10 897 €
	BF	Finition	114 800 €	104 800 €	10 000 €
	BG	Gros œuvre	130 180 €	0 €	130 180 €
	BL	Métallerie Bâtiments	78 444 €	0 €	78 444 €
	BP	Plomberie – Chauffage	15 400 €	3 080 €	12 320 €
	HB	Produits Hors-Exploitation (Service B)	22 500 €	22 500 €	0 €
Total			783 813 €	447 372 €	336 441 €

Le budget prévisionnel pour l'année 2020 concernant la DAS BÂTIMENT du GRETA de la LOIRE tient compte :

- **De l'obtention de 3 marchés Pôle emploi (AO PIC) en partenariat avec l'AFPA et les GRETA de la Haute Loire.**
Ne sont comptabilisés dans le budget que les parcours déjà programmés par le pôle emploi (ouvertures entre novembre et janvier 2020)
 - o Lot 6 : Électricité (rang 1) : 1 groupe « TP électricien Bâtiment »
 - o Lot 13 : Gros œuvre (rang 1) pas de groupe programmé à ce jour
 - o Lot 17 : Second œuvre (rang 1, GRETA de la LOIRE Mandataire) : 1 groupe « TP plaquiste », 2 groupes « TP Menuisier poseurs »
- Le développement de l'apprentissage niveau BAC (continuité des contrats de pro existant en 2019)
 - o Intégration des Terminales Bac pro alu au lycée professionnel Pierre Desgranges
 - o Groupe dédié apprentissage BAC PRO IPB au lycée professionnel Pierre Coton.
- Le développement de l'apprentissage à venir à la demande des établissements en parcours mixtes (uniquement les projets de parcours Bac pro en terminale)
- Les parcours de formation déjà bien engagée en 2019 avec les entreprises (HASAP, NOTIN)
- Les parcours récurrents bénéficiant d'une bonne notoriété sur le LP Beauregard (TP menuisier agenceur), le Collège Jules Vallès (CAP PAR), et le LP DESGRANGES (attestation fluides).

Ne sont pas intégrés au budget :

- Les projets de formation en apprentissage « groupe dédié » qui pourraient ouvrir en septembre 2020 et soumis à l'approbation du Rectorat et de la DAFPIC.
- Les projets de formation pour les entreprises programmés en 2020 en cours mais non signés.

Le budget est donc construit de manière prudente avec une moyenne de 8 à 9 stagiaires par parcours, et des tarifs (h/stg) les moins élevés du marché.

Contrairement à l'année 2019, la répartition des formations est plus équitablement entre tous les établissements ligériens :

	Loire sud	Loire centre	Loire nord	TOTAL FILIERE
Menuiserie		216 580€	96 944 €	313 534 €
Finition	114 800 €			114 800 €
Métallerie		65 089 €	13 355 €	78 444 €
Maçonnerie Bat. Anc.			130 180 €	130 180 €
Electricité	108 964 €			108 964 €
Génie climatique		15 400€		15 400 €
TOTAL ZONE	223 764	297 069 €	240 479€	761 312 €*

* hors frais de gestion portage lot 17

Même si nous avons remporté un grand nombre de marchés publics, nous prévoyons également pour la DAS BATIMENT une augmentation forte des fonds privés par rapport aux années antérieures. Estimation budget 2020 : 54 % de fonds public et 46% de fonds privés.

Ceci s'explique pour plusieurs raisons :

- Quatre établissements impliqués actuellement dans la mise en place de l'alternance :
 - o Le Collège Jules Vallès et le Lycée professionnel Beauregard : avec la possibilité d'individualiser sur nos plateformes FC /FA en finition et en menuiserie.
 - o Lycée Pierre Coton, et lycée Professionnel Pierre Desgranges : avec des équipes pédagogiques convaincues de l'intérêt pour leurs élèves de poursuivre leur parcours en alternance et qui se donnent les moyens d'individualiser et de

proposer des parcours attractifs pour les entreprises (rythme et durée de l’alternance, individualisation et mixité des publics, promotions des parcours en 1^{ere} bac pro, anticipation sur les plannings et l’organisation multi-filières ou multi-niveaux)

- **Notre Flexibilité et notre réactivité par rapport à la concurrence en menuiserie, en finition et en maçonnerie :** Notre stratégie s’appuie essentiellement sur un partenariat avec le réseau des entreprises des EPLE, de la CAPEB/FFB, mais également et de plus en plus avec les GEIQBATISCAFE 42 et les agences intérimaires (sourcing et embauche en CDPI/POE/CARED/Contrat de pro). Nous avons fait nos preuves avec ces partenaires qui nous préfèrent à nos concurrents (flexibilité des parcours, validation par titre pro, qualité de nos prestations, tarifs et capacité à répondre rapidement à la commande).

DAS D – Filière Industrie

Service	Ligne de produits		CA	CA fonds Publics	CA fonds Privés
Industriel	DE	Électrotechnique	122 144 €	91 728 €	30 416 €
	DM	Mécanique Outilage	230 571 €	230 571 €	0 €
	DN	Energétique industriel	7 850 €	0 €	7 850 €
	DR	Métiers d'art	36 360 €	0 €	36 360 €
	DS	Chaudronnerie Tuyautage Ferronnerie Soudage Usinage	357 157 €	346 432 €	10 725 €
	DT	Textile Mode Cuir	117 871 €	66 132 €	51 739 €
	DV	Véhicules	95 625 €	0 €	95 625 €
	HD	Produits Hors-Exploitation (Service D)	12 650 €	12 650 €	0 €
Total			980 228 €	747 513 €	232 715 €

Pour ce secteur d'activité toujours en recherche de main d'œuvre qualifiée, 2020 sera une année de validation et de consolidation :

La DAS INDUSTRIE représente **25,9 %** du chiffre d'affaire budgété pour 2020 (contre 32,3% l'année dernière). **76,3 % de ce budget sera réalisé sur fonds publics** : le secteur industriel recrute et le Service Public de l'Emploi avec l'appel d'offre augmente les chiffres du budget liés au fonds publics. Le pôle emploi s'attache à financer des formations qui peuvent mener à l'emploi durable (tissu économique historiquement industriel dans la Loire) ; de plus il faut souligner que la volumétrie est notablement augmentée par rapport aux années précédentes pour les lots obtenus sur l'appel d'offre. A ce jour, par rapport aux difficultés de lancement des bons de commande nous avons encore des difficultés **de visibilité** sur l'année 2020. **23,7 % des actions « fonds privés »** restent soumises à un contexte fortement concurrentiel La forte prégnance de l'IUMM notamment rend difficile le positionnement du GRETA de la LOIRE sur ce champ. Notre atout réside sur notre possibilité de proposer l'apprentissage et de nous appuyer sur nos prochains groupes de formations liés à l'appel d'offres pour convaincre un maximum d'entreprises de nous suivre pour la formation de leurs salariés ou futurs salariés.

A propos de l'usinage.

Pour répondre à l'appel d'offre régional de Pôle Emploi- programme PIC, le GRETA de la Loire s'est mobilisé en tant que mandataire et en tant qu'opérateur, pour apporter des réponses aux besoins de formation demandés en usinage sur l'ensemble du territoire ligérien.

Des actions qualifiantes et/ou d'adaptation professionnelles de niveau III et IV seront mises en œuvre à partir de janvier 2020.

Pour assurer la faisabilité de ces actions dans la durée, le GRETA de la Loire avec les établissements de spécialité va finaliser le recrutement d'un formateur contractuel à temps plein et s'assurer des services d'un formateur à la facturation.

A propos de l'armurerie :

- poursuivre la préparation du CAP armurier pour quatre adultes, via des intégrations dans le dispositif de formation initiale existant ;
- être force de proposition, pour mettre en œuvre des formations thématiques demandées par les commanditaires publics ou privés.

A propos de l'automobile :

BTS maintenance des véhicules, option A-voitures particulières :

- consolider la mise en œuvre du BTS MV débuté en septembre 2019 et maintenir l'effectif de dix apprentis de septembre ;
- valoriser cette action diplômante, auprès des agents et concessionnaires automobiles de Loire sud et centre ;
- préparer la mise en œuvre d'une deuxième session BTS MV, de sept 2020 à fin août 2022, avec un effectif de dix apprentis (es) minimum.

A propos de l'électrotechnique.

En plus de la formation Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité financé par la région, nous avons pu commencer les premiers contrats d'apprentissage, le but étant de continuer de développer l'apprentissage sur cette filière vu les difficultés de recrutement des entreprises sur ce secteur.

A propos de l'énergétique :

Malgré l'impossibilité d'ouvrir une nouvelle session sur la formation du titre professionnel technicien d'intervention en froid commercial et climatisation sur le lycée professionnel Pierre Desgranges, nous avons pu signer un contrat d'apprentissage sur un baccalauréat professionnel TFCA.

A propos du textile :

Nous continuons à nous appuyer sur les forces du lycée Adrien Testud et l'intégration sur le lycée de Carnot à Roanne. Nous envisageons la possible ouverture du titre professionnel Couture Atelier Mode et Luxe sur le Lycée Carnot (septembre 2020 – janvier 2021) mais nous

ne l'avons pas prévu dans le budget. Une nouveauté, nous allons travailler avec le CHU de Saint-Etienne sur la formation de leurs salariés pour la préparation du CAP Métiers de la Blanchisserie. Nous atteignons ainsi 44 % de fonds privés sur ce secteur.

A propos de la Soudure/tuyauterie :

Sur 2020, nous mettrons en place des parcours en soudure sur Roanne et St Etienne, au vu des bons de réservations du pôle emploi nous proposerons soit le Titre Professionnel de niveau III sur Roanne et St Etienne soit l'adaptation. Nous mettrons également en place une formation sur la découverte des métiers de la métallurgie (sans certification) sur 3 sites de Roanne.

Grâce à ses dispositifs nous pourrons proposer des parcours individualisés et donc intégrer régulièrement des stagiaires en FC ou FA en soudure et tuyauterie sur Roanne (financement privé individuel). L'avantage sur Roanne est d'avoir un formateur polyvalent qui forme sur les deux domaines.

A propos de la Chaudronnerie :

C'est aussi un domaine où nous avons été retenu par le Pôle Emploi sur l'Appel d'Offre pour un Titre Professionnel de niveau IV (nouveauté) au lycée Claude Lebois.

La faisabilité de cette formation dépend cependant de la délocalisation de l'atelier de chaudronnerie sur le lycée Joseph Haubtmann à St Etienne sur 2020 suite à la restructuration du site de Claude Lebois.

L'atelier au lycée J. Haubtmann sera plus petit (30% de m² en moins), actuellement une étude de faisabilité est réalisée sur l'accueil de la Formation Initiale et de la Formation Continue.

DAS G – Filière Compétences Générales

Transversales

Service	Ligne de produits		CA	CA fonds Publics	CA fonds Privés
Compétences générales transversales	GE	Langues Étrangères	10 560 €	10 560 €	0 €
	GP	Préparation concours administratifs et techniques	27 159 €	27 159 €	0 €
	Total		37 719 €	37 719 €	0 €

La configuration de la DAS G est modifiée et voit son CA fortement diminué suite à l'arrêt des formations CUI CAE et le changement de DAS de la remise à niveau bureautique (PCIE, fracture numérique) au profit de la filière tertiaire. Le GRETA de la Loire a obtenu un rang 2 sur la remise à niveau en anglais et propose des sessions sur le pôle de formation personnalisée de MONTBRISON.

Activité stable pour le produit concernant la préparation aux concours des métiers du sanitaire avec une localisation plutôt sur LOIRE NORD. En effet, ce territoire présente peu de concurrence et une demande relativement forte. Mise en place de la formation dans le cadre du marché AFC mais également pour répondre aux cahiers des charges des contrats emploi compétences déclenchés régulièrement sur Roanne et ses environs.

DAS N- Filière VAE/Bilan de compétences

Service	Ligne de produits		CA	CA fonds Publics	CA fonds Privés
Conseil-RH	NB	Bilan, Orientation	25 200 €	0 €	25 200 €
	NV	VAE	59 400 €	0 €	59 400 €
	Total		84 600 €	0 €	84 600 €

L'activité VAE connaît une transformation importante car le Dispositif Académique de Validation des Acquis va s'occuper des diplômes de la Santé, du Social, du Sport..., ce qui va permettre au GRETA de proposer de l'accompagnement sur ces nouveaux diplômes.

Le DAVA a également développé un dispositif hybride vi@vae qui permet de proposer une partie de l'accompagnement à distance.

L'activité bilan de compétence qui a démarré cette année devrait connaître une montée de puissance depuis la formation de deux accompagnatrices sur le sud du territoire.

DAS S – Filière Sanitaire et Social

Service	Ligne de produits		CA	CA fonds Publics	CA fonds Privés
Sanitaire-social	SA	Autres services à la personne	30 560 €	12 768 €	17 792 €
	SC	Service Social	164 124 €	108 338 €	55 786 €
	SF	Enfance	112 367 €	78 657 €	33 710 €
	SG	Gérontologie	15 008 €	0 €	15 008 €
	SS	Santé	2 695 €	0 €	2 695 €
Total			324 754 €	199 763 €	124 991 €

Ce domaine d'activité stratégique représente près de 8 % du chiffre d'affaires budgété sur 2020. Cette part est en hausse en regard du budget 2019 en raison :

- des perspectives d'intégration sur le DEAS et le CESF
- des effectifs conséquents sur le CAPAEPE pour les deux sites de Firminy et Roanne.
- de la mise en œuvre du marché Pôle emploi AFC qui laisse entrevoir de belles perspectives.

Pour rappel sur le budget 2019 ce DAS n'a bénéficié d'aucun marché Région.

La filière continue son déploiement et la diversification de l'offre de formation en se positionnant sur l'apprentissage avec des pistes de développement sur le BP Coiffure, le BAC PRO ASSP, le DEAS et le CAPAEPE.

Les modules services à la personne permettant d'apporter des fonds privés sont encore bien ciblés sur 2020 avec en plus une opportunité à l'étude avec le positionnement du GRETA DE LA LOIRE sur les CQP gardien et gestionnaire d'immeubles.

Ce budget pour 2020 reste prudent et sincère mais laisse entrevoir une belle perspective d'activité avec un Chiffre d'affaires deux fois supérieur à celui de 2019.

DAS U – Filière Tertiaire

Service	Ligne de produits		CA	CA fonds Publics	CA fonds Privés
Tertiaire	HU	Produits Hors-Exploitation (Service U)	4 452 €	4 452 €	0 €
	UA	Administratif-Gestion-Secrétariat	222 394 €	151 684 €	70 710 €
	UB	Bureautique	134 910 €	134 910 €	0 €
	UC	Comptabilité	472 069 €	405 852 €	66 217 €
	UI	Informatique	177 552 €	118 176 €	59 376 €
	UV	Commerce-Vente	111 818 €	111 818 €	0 €
Total			1 123 195 €	926 892 €	196 303 €

Les lignes de produits actives dans la filière tertiaire sont :

- UA Administratif – Gestion –Secrétariat
- UB Bureautique
- UC Comptabilité
- UI Informatique – Réseau
- UV Commerce – vente

UA : Gestion - Administration

Le TP Secrétaire Assistant Médico-Social a été reconduit sur SAINT ETIENNE avec 18 stagiaires (50 % fonds privés, 50 % de fonds publics). Dans l'attente du retour du marché AFC Pôle Emploi, une session TP Gestionnaire de paie a démarré en septembre (70 % fonds privés, 30 % fonds publics). Deux autres sessions sont prévues sur le PFP de Roanne et de Saint Etienne en janvier sur la marché AFC remporté depuis.

Le BTS Support à l’Action Managériale a été proposé en intégration sur les BTS en initial du lycée Honoré d’Urfé et un contrat d’apprentissage a été signé avec l’association Coup de Pouce.

Le BTS Gestion de la PME a permis une intégration à l’initial au lycée Albert Thomas à Roanne.

UB : Bureautique

Le marché AFC sur la préparation et le passage du Passeport de Compétences Informatique Européen a été reconduit et une formation découverte de l’informatique permet de donner une solution aux personnes en situation de fracture numérique. Ces formations courtes de 140h sont proposées en alternance sur les 3 Pôle de Formation Personnalisée de Roanne, Montbrison et Saint Etienne et sur le lycée Georges Brassens à Rive de Gier.

UC : Comptabilité

Le **Titre ASCA** générerait jusqu'alors le plus gros chiffre d'affaire de la filière. Or, le marché PIC nous amène à mettre en place le **TP Comptable Assistant** de même niveau (IV). Aussi, le titre ASCA sera maintenu dans notre offre de service, mais ne pourra être mobilisé que dans une stratégie de développement d'une offre modulaire en comptabilité et gestion administrative. Aussi, il nous faudra rester vigilants et travailler au développement des fonds privés sur le TP CA. En effet, ce dernier repose à ce jour uniquement sur un financement Pôle Emploi (AFC et AIF).

Pour ce qui est du **TP Gestionnaire Comptable et Fiscal** mis en place également dans le cadre du marché PIC, il repose à ce jour sur un financement Pôle Emploi à hauteur de 60%. En effet, la part des fonds privés (CPF PTP, PSE et CSP) affirme d'ores et déjà des opportunités de développement pour répondre aux besoins des entreprises (niveau III et apprentissage).

Le **BTS Comptabilité-Gestion** présente des opportunités de développement, en particulier parce que leur organisation en alternance et leur financement (Contrat de professionnalisation et d'apprentissage) pourraient également répondre aux besoins des entreprises (niveau III).

UI : Informatique et réseau

Le **TP Développeur Web et Web Mobiles** est reconduit pour la seconde année essentiellement sur des fonds publics (AIF et API).

Il sera essentiel pour sécuriser ce projet sur la durée de travailler au développement de la part des fonds privés.

Par ailleurs, l'appel à manifestation d'intérêt Campus Région du Numérique sur lequel le GDL s'est positionné, ainsi que le futur appel d'offre PIC métiers du numérique pourraient permettre de contribuer à la sécurisation de cette formation.

Pour ce qui est du **TP Technicien Supérieur Systèmes et Réseaux**, il a débuté avec un effectif de 8 stagiaires sur financements publics (AIF et API). Des demandes d'entreprises sur une offre modulaire laissent entrevoir des perspectives de développement intéressantes dans le cadre de l'alternance ou d'une offre modulaire.

UV : Commerce vente

Suite au rapport budgétaire de 2019, l'incertitude est levée concernant la ligne de produits UV en développement. En effet, pour 2020, deux nouveaux produits voient le jour :

- **Module professionnalisant Gestionnaire de caisse et employé libre-service**
- **Titre Professionnel Assistant commercial option WEB**

Par conséquent, que ce soit pour les prises en charge AIF ou CPF DE TRANSITION, nous avons la certitude de générer du chiffre d'affaire jusqu'à l'issue des actions en cours mais aussi prévisionnelles pour répondre aux besoins en main d'œuvre du territoire dans le secteur Tertiaire.

Cette ligne présente une opportunité de développement pour répondre aux commandes de l'AFC mais aussi aux besoins des entreprises notamment avec les titres de niveau III et les BTS en apprentissage.

DAS X - Filière Services

Service	Ligne de produits		CA	CA fonds Publics	CA fonds Privés
Services	HX	Produits Hors-Exploitation (Service X)	3 451 €	3 451 €	0 €
	XB	Métiers de Bouche	139 715 €	119 856 €	19 859 €
	XH	Hotellerie-Restauration	306 452 €	273 524 €	32 928 €
	Total		449 618 €	396 831 €	52 787 €

L'obtention du marché Pôle Emploi est une réelle opportunité pour la filière Hôtellerie/Restauration et Métiers de Bouche. Ce marché impacte 8 lignes de produits sur 4 sites identifiés pour une durée de 2 ans avec une possibilité de reconduction sur 2 ans.

Le déploiement de ce marché sur la Loire, va nous permettre d'avoir une visibilité financière à moyen terme, de stabiliser les équipes, d'amortir le développement des programmes et de lancer de nouvelles formations.

En revanche, compte tenu des difficultés de mise en œuvre rencontrées par le donneur d'ordre, le budget 2020 a été établi avec prudence : 50% seulement des formations prévues ont été intégrées au prévisionnel.

Une des particularités de cet AO est liée à l'adaptation des programmes à des publics infra 5, se traduisant par des commandes de volumétrie d'heures spécifiques destinées à des remises à niveau, du renfort pédagogique en plus du volume d'heure habituel. Ces augmentations de volume horaire se traduisent immédiatement par une augmentation du chiffre d'affaires, impactée déjà par une augmentation du prix de vente.

Le maintien de la mutualisation des enseignements généraux contribue à l'optimisation des charges.

L'obtention de ce marché impacte le ratio fonds privés/fonds publics. L'apprentissage pourra permettre de rétablir, à terme, l'équilibre cet indicateur. Dans ce prévisionnel, cette ligne est peu développée, ce sujet sera travaillé avec les établissements au cours du 1er trimestre 2020. Il conviendra également de veiller à la mise en place de France Compétence et de la mobilisation des comptes CPF pour définir un potentiel de développement.

En conclusion, l'année 2020 marquera la fin de la mise en place de la réforme, l'objectif sera de veiller au respect du cahier des charges du marché Pôle Emploi en vue d'obtenir la reconduction et de développer l'apprentissage, porte d'entrée dans les entreprises, excellent levier de développement du marché privé.

Les Marges contributives

		Total produits exploitation	Marge nette sur coût de production	Taux net de contribution
Service		CA	MG (PRO)	MG/CA
B	Batiment-TP	783 813 €	235 518,54 €	32%
D	Industriel	980 228 €	212 994,24 €	29%
G	Compétences générales transversales	37 719 €	4 413,68 €	1%
N	Conseil-RH	84 600 €	14 295,54 €	2%
S	Sanitaire-social	324 754 €	45 599,66 €	6%
U	Tertiaire	1 123 195 €	81 718,20 €	11%
X	Services	449 618 €	139 363,30 €	19%

La marge contributive est la marge dégagée par les services avant l'imputation des charges de structure. Les services présentant les marges contributives les plus faibles sont celles qui généralement font intervenir les permanents du Greta, les personnels dont les coûts chargés sont les plus élevés et dont le PVU est moins élevé. A noter que le taux de net de contribution est positif pour l'ensemble des services même si l'on note des disparités importantes eu égard au prix de vente. Par ailleurs, le DAS B et le DAS X dégagent des marges importantes du fait de la mutualisation de plusieurs sections de production.

En rapprochant ces marges de nos engagements du COP, à savoir, marges supérieures ou égales à – 5% pour les DAS G et N et supérieures ou égales à 20% pour les DAS B et D, on constate que les DAS N, G et D, et B sont largement conformes.

Deuxième partie : PREVISION BUDGETAIRE CONCERNANT LES CHARGES

Les charges de personnels : CR1

Présentation du cadre d'emploi

CR1 : 2 836 282 € pour 2019 v. 2 009 137 € pour 2019 soit une hausse de 41,17 %.

Gréta de la Loire	2019		2020	
	Prévisionnel	Effectif	Prévisionnel	Effectif
	ETPA		ETPA	
Personnels permanents				
Administratifs				
CDI adm	17	13,70	17	14,10
CDD adm	5	3,67	12	11,30
Contrats aidés adm	0	0,00	0	0,00
Contractuels administratifs	22	17,37	29	25,40
PG adm	1	1,00	1	1,00
Total administratifs	23	18,37	30	26,40
Enseignants				
CDI ens	6	4,94	7	5,70
CDD ens	11	4,73	9	6,45
Contrats aidés ens	0	0,00	0	0,00
Contractuels enseignants	17	9,67	16	12,15
PG ens	4	0,83	1	0,81
Total enseignants	21	10,50	17	12,96
CFC	0	0,00	0	0,00
Total permanents	44	28,87	47	39,36
Personnels non permanents				
Intervenants administratifs		0,69		0,15
Intervenants enseignants		19,03		16,62
Sous-traitance		3,29		12,04
Total non permanents		23,00		28,81
TOTAL	44	51,87	47	68,16
ETPA enseignants		32,82		41,62
ETPA administratifs		19,05		26,55
ETPA enseignants non permanents/ETPA enseignants total		68,00 %		68,87 %
ETPA CDI/ETPA total		35,94 %		31,84 %
ETPA CDD/ETPA total		16,19 %		23,25 %
ETPA non permanents / ETPA total		44,35 %		42,26 %

Le budget 2019 a permis de présenter un cadre de financement des ressources humaines certes contraint mais plus conforme à l'activité prévue.

Le budget 2020 a été construit dans la continuité de 2019. Ce sont donc 2 836 K€ qui sont ouverts au CR1 soit près 75% du budget pour 78% sur 2019. Plusieurs éléments expliquent la diminution du taux de charges de personnels :

- Une augmentation du prix de vente moyen et un rallongement des parcours, qui permet en partie de revoir le CA prévisionnel à la hausse sans pour autant impacter la production
- Un taux de flexibilité, à savoir le poids des enseignants non permanents/le poids des enseignants total, évalué à 68%, qui garantit plus de flexibilité
- La diminution du nombre de poste gagé enseignant qui est aujourd'hui réduit à 1.

Il est important de noter la part très conséquente des formateurs payés à la facture et qui ne cesse de croître. Deux raisons à cela : la structure de l'activité professionnelle de la formation qui ne s'organise plus sur de longues périodes (< 1an) et la possibilité de travailler chez différents organismes de formation avec plus de souplesse. Un travail est donc mené par le GRETA pour favoriser l'intégration de ces personnels et valoriser un sentiment d'appartenance à notre structure.

Cependant, nous devons rester vigilants à ce cadre d'emploi qui pourrait évoluer en fonction de la réalisation des prévisions budgétaire. Ainsi, afin d'être réactif, au grès des commandes, nous avons fait le choix de provisionner 5 postes administratifs et 2 postes formateurs, notamment dans les domaines techniques. Il s'agit de pouvoir proposer des prestations de qualité et de ce fait de permettre à nos personnels de travailler dans de bonnes conditions.

Après 2 années au contexte RH difficile, la reprise de l'activité, qui pourra à priori se vérifier dès 2019, nous permet raisonnablement d'enrichir notre cadre d'emploi 2020, qui se traduit par :

Une hausse globale des effectifs de 44 à 47 personnes et une masse salariale qui passe de 51.87 à 68.16 ETPA soit une hausse de 33.33%.

Les charges de sous-services mutualisées ont été réajustées, néanmoins elles sont en hausse par rapport à l'année précédente : 73 520€ v. 26 597€. Cette augmentation est essentiellement

dû à la prise en compte dans notre cadre d'emploi d'un personnel placé en congé grave maladie.

Conformément à ses engagements, le budget prévoit un CR1/CA inférieur à 80% soit 75%.

Le coût unitaire d'un ETPA sur 2020 est en hausse par rapport à celui de 2019. Il est à souligner également que le volume d'activité (nombre d'heures stagiaires produit) par un ETPA est en augmentation, il reflète une part de sur-services pour certains personnels formateurs, qui se traduira par des augmentations de quotité de contrat ou le recours à d'autres formateurs.

	Coût unitaire d'un ETPA hors CFC	2019	2020
		Prévisionnel	Prévisionnel
Coût unitaire d'un ETPA hors CFC	CU(ETPA*H)	36 863 €	37 944 €
Volume d'activité pour un plein temps année : nombre d'heures stagiaires produites pour un plein temps année	EHST*/ETPA*	4107	4 359

La réorganisation des services communs qui s'est achevée en 2019, a permis de diminuer ce poste de dépenses tout en gardant un service de qualité.

Les charges de structure de services communs tournées vers l'interne (activités codifiées en SPI dans Pilote) autour de 12% respectent l'engagement pris en COP (inférieures ou égales à 18%). Toutefois, il nous faudra mesurer l'impact du portage de lots conséquents sur le marché AFC de Pôle Emploi et des obligations liées à l'apprentissage, notamment au niveau du service gestion. Un réajustement pourrait s'avérer utile.

L'enveloppe des IPDG sur 2020 est toujours évaluée à 3% du CA de 2019. Malgré le travail réalisé sur l'instance bureau, en charge du pilotage stratégique du Greta de la Loire, pour tendre vers la moyenne académique mesurée à 2.56% du CA, nous constatons que les IPDG 2018 versées sur 2019 sont bien au-delà : 3.33% du CA 2018 réalisé. Cela étant dit les modalités d'application du Décret n° 2018-1174 du 18 décembre 2018 instituant une indemnité de fonctions pour la formation continue des adultes dans les groupements d'établissements constitués en application de l'article L. 423-1 du code de l'éducation, font actuellement l'objet d'un groupe de travail académique, qui modifiera vraisemblablement les règles d'attribution.

Charges liées aux frais pédagogiques : CR 2

C2R : 457 896€ pour 2020 v. 174 867 € pour 2019.

Plus de la moitié des dépenses de ce chapitre est liée aux frais pédagogiques nécessaires au fonctionnement des PFP et des plateaux techniques des EPLE, pour assurer la mise en œuvre des formations (257 696 €), selon les taux unitaire de tarification académique.

De plus, une ligne, « frais annexes apprentissage », a été créée afin de répondre aux exigences du GRETA CFA (repas, nuitée, permis de conduire, équipements...).

Par ailleurs, le déploiement de nouvelles formations dans le cadre du PIC qui prévoit une formation à cout 0€ pour les stagiaires pourrait nécessiter un investissement sur les équipements pédagogiques (100 000€).

S'ajoutent à ces crédits les charges pour les formations des personnels. L'investissement humain sur la formation est un moyen nécessaire pour s'adapter aux nouvelles exigences des commanditaires et permet par une plus grande polyvalence de nos formateurs et de ne pas être impacté par les sous services. Cette ligne budgétaire n'a pas évolué (8 000 €).

Les charges liées aux frais d'occupation des locaux : CR3

CR3 : 74 583 € en 2020 v. 51 111 € pour 2019.

Ces charges correspondent aux charges d'occupations des locaux tant administratives que pédagogiques. A noter que l'évolution de ce poste de dépenses est due à l'augmentation de la part reversée aux établissements en lien direct avec la reprise d'activité.

Un travail précieux et minutieux sur chacune des dépenses de ce poste a permis de fortes économies en 2018 et 2019, avec notamment la fermeture du site GENR.

Faute d'activité, le site administratif de CARNOT SAMPAIX a été fermé afin de limiter les frais liés au fonctionnement.

Les charges liées aux frais de déplacement : CR4

CR4 : 50 000 € pour 2020 v. 43 000 € pour 2019.

L'enveloppe de ce chapitre augmente de 7 000€ car le nombre de personnes concernées par la prise en charge des frais de déplacement peut sensiblement évoluer (personnel administratif et CFC).

De plus, une légère augmentation du budget permettra de pallier au vieillissement des véhicules de service.

Les autres charges : CR5

CR5 : 375 165 € pour 2020 V. 294 947 € pour 2019.

L'ensemble des charges afférentes à ce chapitre a fait l'objet d'études d'abord puis de rationalisation drastique ensuite, pour maîtriser leur nombre et leur coût.

La ligne la plus importante reste celle de la participation au FMA qui se calcule sur le CA de N-1 à hauteur de 3 %.

Le montant consacré aux investissements matériels a volontairement été maintenu à une hauteur permettant des achats rapides pour satisfaire dès le début de l'année les besoins en matériel informatique.

Conformément à notre stratégie marketing, l'enveloppe communication/action commerciale a augmenté (20 000€) afin d'apporter les moyens nécessaires au développement des plans d'action commerciale. Par ailleurs, les 45 ans des GRETA pourrait être l'occasion de mettre en place un événement promotionnel particulier.

Si l'on exclut les écritures spécifiques pour ordre d'amortissement du patrimoine, le budget du Greta de la Loire vous est présenté en équilibre.

Nature	Objet	Formation/prostalation	Clause financière	Signataires
Convention de co-traitance	modèles de pilotage et de mise en œuvre de la prestation de formation entre le GIPAL et le GRETA DE LA LOIRE	« Professionalisation des salariés des TPE en Auvergne Rhône-Alpes - Projet TPE/FSE 2019/AO AGEFOS PME - Module "Clés de la relation client et Anglais" »	Le GRETA LOIRE facturera au GIPAL FORMATION sur la base financière définie dans la convention	GRETA LOIRE GIPAL FORMATION
Convention de co-traitance	modèles de pilotage et de mise en œuvre de la prestation de formation entre le GIPAL et le GRETA DE LA LOIRE	Actions de formations collectives pour les associations d'aidé à domicile pour UNIFORMATION	Le GRETA LOIRE facturera au GIPAL FORMATION sur la base financière définie dans la convention - Article 4.	GRETA LOIRE GIPAL FORMATION
Contrat de prestations de services	le GRETA de la LOIRE confie à FACE LOIRE La mise en œuvre de la prestation "Technique de recherche d'emploi et coaching pour l'année 2019/2020	Formation Technique de recherche d'emploi et coaching pour l'année 2019/2020	FACE LOIRE facturera au GRETA LOIRE sur la base des forfaits définis dans la convention	FACE LOIRE GRETA LOIRE
Conventions de personnel	Monsieur Jonathan EXBRAYAT SIRET 609 076 733 00013	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2019	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Jonathan EXBRAYAT
Conventions de personnel	Monsieur Patrick DELEAU SIREN 851 400 451	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2019	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Patrick DELEAU
Conventions de personnel	Madame Audrey GIRAUD SIRET 654 013 500 00017	Formatico au GRETA LOIRE pour l'année 2019	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Audrey GIRAUD
Conventions de personnel	Madame Sabrina COTE SIRET 470 014 763 00029	Formatico au GRETA LOIRE pour l'année 2019	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Sabrina COTE
Conventions de personnel	Monsieur Fabien GAVORY SIRET en cours	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2019	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Fabien GAVORY
Conventions de personnel	Monsieur Philippe RIBAUD SIRET 507 657 377	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2019	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Philippe RIBAUD
Conventions de personnel	Monsieur Frédéric ROCHE SIRET en cours	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2019	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Frédéric ROCHE
Conventions de personnel	Madame Margaux FIEDOS/GRAINÉ de SOL SIRET 609 249 017	Formatico au GRETA LOIRE pour l'année 2019	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Margaux FIEDOS/GRAINÉ de SOL
Conventions de personnel	Monsieur Dan COHEN SIRET en cours	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2019	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Dan COHEN
Conventions de personnel	Madame Marion FAYOLLE/DAYA CONSULTING SIRET 491 955 282	Formatico au GRETA LOIRE pour l'année 2019	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Marion FAYOLLE/DAYA CONSULTING
Conventions de personnel	Madame Célyne CALTAGIRONE SIRET en cours	Formatico au GRETA LOIRE pour l'année 2019	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Célyne CALTAGIRONE
Contrat de prestations de services	Dans le cadre du projet V@VAE le GIPAL FORMATION confie au GRETA de la LOIRE la mise en œuvre de cette prestation	Création de parcours d'accompagnement à la VAE hybrides	pour 2019 - 2020	GIPAL FORMATION GRETA LOIRE
Conventions de personnel	Madame Aurélie CHRISTOPHLE/ELYCOOP SIRET 429 051 637	Formatico au GRETA LOIRE pour l'année 2019 - 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Aurélie CHRISTOPHLE/ELYCOOP
Contrat de prestations de services	Contrat de collecte des papiers du bureau	Collecte pour la collecte à la source	pour 2019 - 2020	ADAPEI de la LOIRE/ATELIERS de l'ONDINAINE

Conventions

2020

Nature	Objet	Formation/prestation	Classe financière	Signataires
Conventions de personnel	Mme Françoise RECLUS SIRET 832 838 697	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Mme Françoise RECLUS
Conventions de personnel	Mme Fanny SALOM SIRET 832 819 000 22	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Mme Fanny SALOM
Conventions de personnel	Mme Agnes FREULET SIRET: 81823799200316	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Mme Agnes FREULET
Conventions de personnel	Madame TELLU Juje - SIRET 520 939 865 00926	Formatrice au GRETA de la LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	Aufe TELLU
Conventions de personnel	Monsieur Fabrice GUICHARD -SIRET 847 833 855	Formateur en WEB au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	Fabrice GUICHARD
Conventions de personnel	Madame CHAMBARD Nadine SIRET 441 103 579 00021	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	Nadine CHAMBARD
Conventions de personnel	Monsieur David CARTAILLER -SIRET 517 644 150 00016	Formateur en WEB au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	David CARTAILLER
Conventions de personnel	Monsieur Sébastien GIOVANNI -SIRET 731 893 333 00019	Formateur en WEB au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	Sébastien GIOVANNI
Conventions de personnel	COUP de PRICEAU SIRET 525 508 030 00012	Intervention Fresque au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	
Conventions de personnel	Madame BARRAUD Gisèle - SIRET 345 072 102 00022	Formatrice au GRETA de la LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	Gisèle BARRAUD
Conventions de personnel	Monsieur SKOBE David - SIRET 630 430 695 00014	Formatrice au GRETA de la LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	David SKOBE
Conventions de personnel	Madame Madame BAZZARAUCOS LOIRE -SIRET 512 433 644 00028	Formatrice au GRETA de la LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	F.BAZZARAUCOS LOIRE
Conventions de personnel	Monsieur AURAU Stéphane -SIRET 523 020 893 00010	Formateur intervenant sur les formations WEB pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	Stéphane AURAU
Conventions de personnel	Madame CHATELARD Rachel -SIRET 529 339 045 00018	Formatrice au GRETA de la LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	Rachel CHATELARD
Conventions de personnel	IEL Formation SIRET 793 761 578 000 12	Formateur intervenant sur les formations SST PPR pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	Monsieur ou Madame LECLERC
Conventions de personnel	Justine POUVIER - SIRET 838 097 707 000 15	Formatrice intervenante sur les formations FLE et compétences générales longues pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	Justine POUVIER
Conventions de personnel	BUREAU VERITAS - SIRET 775 650 621 043 20	Intervention qualificateur dans les formations scoudre et bayutage pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	Lucien VALLEIZA
Conventions de personnel	APAVE SIRET - 518 730 025 000 57	Intervention qualificateur dans les formations scoudre et bayutage pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	Beno THIEVENON
Conventions de personnel	ALCEVI SIRET- 447 735 774 000 28	Intervention/instauration dans les formations CACES pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	ALCEVI
Conventions de personnel	GAUDARD Céline SIRET- 534 913 587 000 18	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	Céline GAUDARD
Conventions de personnel	Madame Nathalie RODRIGUES SIRET 798 335 433	Formatrice "Bilan de compétence" au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Nathalie RODRIGUES
Conventions de personnel	Madame Séverine BOUGELICHARI -SIRET 831 501 063	Formatrice "Bilan de compétence" au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Séverine BOUGELICHARI
Conventions de personnel	Madame Nathalie VERIUY/TALENTS CROISES SIRET 449 319 492	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Nathalie VERIUY/TALENTS CROISES
Conventions de personnel	Madame Fabienne FORESTIER SIRET 822 633 100	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Fabienne FORESTIER
Conventions de personnel	Madame Morgane CHARVIN SIRET en cours	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Morgane CHARVIN
Conventions de personnel	Monsieur Serge VILAIN SIRET 532 729 037	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Serge VILAIN
Conventions de personnel	Madame Anya CHAO SIRET 538 227 356	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Anya CHAO

Nature	Objet	Formation/Pratique	Classe financière	Signataires
Conventions de personnel	Madame Valérie LARGERON SIRET 828 210 133	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Valérie LARGERON
Conventions de personnel	Monsieur José Carlos DA CRUZ MAGALHÃES SIRET 827 400 526 00017	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	José DA CRUZ
Conventions de personnel	Monsieur Julien FAURE SIRET 840 800 937	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Julien FAURE
Conventions de personnel	Monsieur Michael BELLET SIRET 610 635 197	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Michael BELLET
Conventions de personnel	Monsieur Jonathan EXBRAYAT SIRET 509 076 733 00013	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Jonathan EXBRAYAT
Conventions de personnel	Monsieur Patrick DELEAU SIRET 851 400 451	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Patrick DELEAU
Conventions de personnel	Madame Audrey GIRAUD SIRET 854 013 549 00017	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Audrey GIRAUD
Conventions de personnel	Madame Sabrina COTE SIRET 470 014 763 00029	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2019	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Sabrina COTE
Conventions de personnel	Madame Sabrina COTE SIRET 470 014 763 00029	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Sabrina COTE
Conventions de personnel	Monsieur Fabien GAVORY SIRET en cours	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Fabien GAVORY
Conventions de personnel	Monsieur Philippe RIBAUD SIRET 507 657 377	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Philippe RIBAUD
Conventions de personnel	Monsieur Frédéric ROCHE SIRET en cours	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Frédéric ROCHE
Conventions de personnel	Madame Marguerite FIEDOS/GRANIE de SOL SIRET 509 249 017	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Marguerite FIEDOS/GRANIE de SOL
Conventions de personnel	Monsieur Dan COHEN SIRET en cours	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Dan COHEN
Conventions de personnel	Madame Marie-Annick HERBAUT SIRET en cours	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Marie-Annick HERBAUT
Conventions de personnel	Madame Marion FAYOLLE/BAYA CONSULTING SIRET 481 655 252	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Marion FAYOLLE/BAYA CONSULTING
Conventions de personnel	Madame Célyne CALTAGIRONE SIRET en cours	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Célyne CALTAGIRONE
Conventions de personnel	TALENTS CROISES SIRET : 449 339 492 00015	Société Coopérative d'intérêt collectif : groupement de Formateurs qui interviennent au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	TALENTS CROISES
Conventions de personnel	Madame Stéphanie GRAINGER -SIRET 831593333	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	Stéphanie GRAINGER
Conventions de personnel	Monsieur Sébastien FORUSSIER SIRET 811 660 793	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Sébastien FORUSSIER
Conventions de personnel	Madame Magali MASOUYE -SIRET 831847413	Formatrice Connaissances des métiers au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	Magali MASOUYE GRETA LOIRE
Conventions de personnel	Madame PIQUATELLI Chantal -SIRET 521 001 603	Formatrice au GRETA de la LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	Chantal PIQUATELLI
Conventions de personnel	Monsieur VERVARE Didier SIRET 809 327 216 00010	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	Monsieur VERVARE Didier
Conventions de personnel	TIPI PORTAGE	Formateur au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis annexés à la convention	TIPI PORTAGE
Conventions de personnel	Madame Sayanora Farjal SIRET en cours	Formatrice au GRETA LOIRE pour l'année 2020	Conformément aux devis qui seront annexés à la convention	Sayanora Farjal